PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 26 JUIN 2025 (20 : 00)

Présents :
Monsieur Laurent DEVIN, Député-Bourgmestre;
Monsieur Kevin VAN HOUTER, Madame Larissa DAVOINE, Monsieur Thomas BEAUJEAN, Monsieur Philippe LABAR, Madame Marjorie ALONGI, Madame Cécile CORSO, Échevins;
Monsieur Luc Jonnart, Madame Judith Philippe, Monsieur Frédéric TILMANT, Monsieur Benoît DEGHORAIN, Monsieur Laurent ARMAN, Madame Marie Claude KLENNER, Madame Natacha LEROY, Monsieur Frédéric Maghe, Monsieur Vincent Noteboom, Monsieur Alexandre Rombaut, Madame Marine Vilbajo, Monsieur Mario Tilmant, Monsieur Arno DUPORTAL, Monsieur Jacques GOSSUIN, Monsieur Patrice LAÏ, Monsieur Davy FIORDALISO, Madame Valeri CORDISCO, Madame Âaziza JEDY, Monsieur Cédric LECOCQ, Madame Roxane GROETEMBRIL, Madame Aurore ROMANI, Madame Hélène HARVENGT, Conseillers;
Monsieur Guillaume SOMERS, Directeur Général;
Excusés :
Monsieur Jérôme Urbain, Monsieur Jean GIGOUNON, Conseillers;

Conseil communal du 26 juin 2025

à 20h00

Salle B - Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

FINANCES

1. Convention entre la Ville de Binche et la Province du Hainaut dans le cadre de la mission de l'indicateur-expert provincial - Décision

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la convention entre la Ville de Binche et la Province du Hainaut dans le cadre de la mise à jour des revenus cadastraux du bâti situé sur le territoire binchois via leur cellule d'indicateur-expert.

Madame Leroy :

« Tout d'abord, je tiens à rappeler qu'évidemment, le MR est favorable à une fiscalité juste. Donc s'il ne s'agissait que de certaines fermes ou certains grands immeubles de rapport, il n'y aurait aucun problème. Mais là, ce que vous proposez, en fait, c'est juste une mesure qui va frapper la classe moyenne. Vous allez viser quoi? Des simples citoyens qui ont rénové leur maison. Pourquoi? Pour faire une chambre pour leur enfant, qui ont aménagé une salle de bain, un chauffage central. Et en fait, ce sont eux qui sont ciblés. Parce que je pense que les énormes fermettes à Binche, malheureusement, il n'y en a pas beaucoup. Qu'est-ce que vous allez entraîner? Évidemment, l'augmentation du revenu cadastral. Ce qui, évidemment, va entraîner une augmentation du PRI, donc des taxes. Vous n'avez aucune vision globale, vous ne proposez pas, à contrario, au moins une diminution du taux qui est, je le rappelle, on l'a déjà relevé plusieurs fois, un des taux les plus élevés en Wallonie. Qu'est-ce que vous allez entraîner d'autre? C'est surtout aussi une augmentation des loyers. Je ne sais pas si vous y avez songé, mais apparemment non. Qu'est-ce que vous faites? Bêtement, une augmentation des recettes communales. Sans vous soucier du problème de base, s'il n'y a plus de recettes, s'il n'y a pas beaucoup de recettes, c'est parce que le taux d'emploi est, encore une fois, très très bas à Binche. Là aussi, on attend des réponses, on attend un plan, on vide les caisses pour le CPAS, un petit peu pour tout, mais on ne s'attaque pas au problème de base. Qu'est-ce que vous faites en résumé pour cette mesure? Vous faites rentrer de l'argent dans les caisses et on sait que vous aimez bien le faire. D'ailleurs, on voit votre justification par rapport au radar. On vous a entendu sur le sujet. Vous ne pensez absolument pas à la classe moyenne et aux conséquences sociales,

aucune stratégie pour la relance de l'emploi, aucune concertation avec les citoyens. C'est comme d'habitude, vous prenez une mesure, mais il n'y a aucune vision globale. D'ailleurs aujourd'hui, monsieur le Bourgmestre, on attendait la présentation du PST, parce que je sais que vous aimez bien parler de votre fille. Mais les examens, c'était en juin, le PST, c'était en juin. Quand on le reporte en septembre, c'est quoi? C'est un échec. Finalement, on aura perdu un an de stratégie globale. On aura perdu un an de vision globale. Mais je vous le redis, en septembre, finalement, les citoyens auront perdu un an. Finalement, la politique que vous allez faire, ce sera sur quatre ans. Ce que je peux dire, c'est que finalement le cadastre va grimper plus vite que Remco dans la ville de Binche ».

Monsieur Lecoq :

« Merci, monsieur le Bourgmestre. Nous n'allons pas soutenir cette mesure, parce que pour nous, rien ne garantit que les maisons modestes, celles des travailleurs et des travailleuses, qui ont amélioré leur logement eux-mêmes, en installant une salle de bain, une cuisine équipée, après leur journée de boulot seront épargnés. Maintenant, si on est axé sur un cadre où ça va vraiment concerner des maisons moins modestes, alors on est ouvert, mais rien ne nous le garantit. Dans certaines communes, c'est déjà le cas et on constate que les contrôleurs sillonnent les rues et revoient les revenus cadastraux à la hausse. Et donc les RC, les revenus cadastraux dépassent les 750 euros, et donc les maisons perdent leur statut de logement modeste. Et c'est une double peine parce que le précompte immobilier explose. Et il peut y avoir aussi un vase communicant sur les loyers, quand c'est des propriétaires privés, bien sûr. On sait bien que c'est une mesure qui a pour vocation d'aller chercher des recettes communales dans un contexte où, malheureusement, le gouvernement wallon avec le MR et le gouvernement Arizona vont accabler les communes wallonnes. On veut vraiment rappeler cette justice fiscale. Pour nous, c'est toujours les épaules les plus larges qui doivent faire preuve de solidarité et pas l'inverse envers les familles modestes. On voudrait aussi quand même appuyer le point sur le fait que le MR est dans l'hypocrisie totale. Ce sont leurs choix au gouvernement wallon et dans la majorité, Arizona, qui étranglent non seulement les travailleurs et les travailleuses avec leurs mesures antisociales, mais aussi les finances des communes wallonnes. On comprend que vous êtes à la recherche de nouvelles recettes pour le futur budget, mais il y a d'autres pistes. Et pour répondre aux bancs du MR, ils ne vont pas régler le taux d'emploi, ils ne vont pas l'augmenter en mettant un malus pension, ou avec des flexijobs, ou en faisant la chasse aux chômeurs. Ils font mine de tomber des nues. Ils essaient de faire porter le chapeau sur les communes wallonnes. Il faut les démasquer parce que c'est un bain de sang social qui attend la classe travailleuse. C'est facile de vouloir porter les responsabilités sur les communes. Vous le faites un peu partout. C'est vous qui créez les problèmes et vous voulez accuser les communes. Il faut assumer, madame Leroy, les choix que vous faites au gouvernement wallon et au gouvernement fédéral. »

Monsieur Devin :
« Merci pour ces deux interventions. Alors, Madame Leroy, j'aime beaucoup ma fille. C'est logique et je peux vous dire, aujourd'hui, elle réussit sa Retho. L'information que je vous donne. J'imagine que vous partagez mon bonheur. Et elle va faire des études de droit plus tard. Et des études de droit, c'est pour étudier la loi, pour qu'ensuite elle soit appliquée. Parce qu'on ne peut pas être pour l'équité fiscale et après être contre une obligation légale. C'est comme si vous me disiez Je vais organiser une conférence ici avec Georges-Louis Boucher pour la sécurité dans les quartiers, et qu'en même temps, vous dénonciez les contrôles de police. Vous comprenez? A un moment donné, il faut une logique d'action, une responsabilité politique. Ne demandez pas à monsieur Maghe ce qui se passe, je vous l'explique. Donc une responsabilité politique. Ça, c'est important. Monsieur Lecoq, est-ce qu'on commence à nous étrangler? La réponse est oui. Bien évidemment, on ne s'en cache pas. Et donc effectivement, à l'heure d'aujourd'hui, je le dis devant madame la Directrice financière, la ville de Binche a 600 000 euros de recettes en moins. Parce que, madame Leroy, vous demandez une baisse du PRI. Il est haut à Binche, c'est vrai, mais vous et nous, on n'a jamais augmenté. On a toujours fait en sorte de ne pas augmenter ces pourcentages. On ne le fait pas. Vous parlez du PRI, le précompte immobilier pour les propriétaires. Ce sont les

propriétaires qui sont visés ici, bien évidemment, dans le précompte et vous nous parlez ensuite d'emploi. Quel rapport ? Puisque vous n'évoquez pas l'impôt sur la personne physique. Vous ne dites pas que dans vos majorités absolues libérales, à Braine-le-Comte, au Roeulx, on est bien plus haut qu'à Binche à l'IPP. Ça, vous n'en parlez pas. Vous parlez juste à un paramètre. Vous me parlez de vision globale. Ayez une analyse globale. Combien en moins? Alors, le PRI, on n'y touche pas. L'IPP, on n'y touche pas. Le Fonds des Communes. Le Fonds des communes. Votre parti a retiré 1 % d'augmentation. Ça aussi. Alors, ça rapporte combien? 14 millions d'euros. Je n'attends pas une réponse de votre part. Je vous la donne. Comme ça, je ne vous mets pas en difficulté. 1 % sur 14 millions d'euros, c'est pas mal. Donc en tout, effectivement, 600 000 euros. Vous me parlez de politique, il ne vous reste que 4 ans. Je pense, madame Leroy, que vous confondez vraiment beaucoup de choses. Je l'ai déjà compris en campagne électorale. Quelques problèmes avec des chiffres, c'est vrai. Donc ici, il reste 5 ans. Je pense que vous êtes tellement focalisés sur le discours du fédéral qu'il vous échappe qu'une mandature communale, c'est bien six ans, madame Leroy. Il n'y a pas encore un an qui est passé. Vous vous trompez aussi dans votre calcul. Ça vous arrive peut-être aussi. Moi aussi, certainement. Nous avons prêté serment. Ça ne vous échappe pas début décembre. Nous sommes en juin. Ça ne fait pas encore un an, madame Leroy. Le temps vous paraît peut-être long, mais il faut pouvoir apprécier chaque jour qui se réalise. Et de notre côté, on travaille, on fait tout ce qu'on peut, comme vous, j'imagine. Mais nous sommes loin d'une année accomplie. Alors vous allez dire le prix va monter, mais il a déjà monté grâce au MR. Diminution des droits d'enregistrement. Magnifique. Un demi-milliard, un demi-milliard d'euros. Résultat, le prix de l'immobilier en Wallonie a augmenté de 15 %. 15 % d'augmentation. Et c'est vrai, quand on donne d'une main, on reprend de l'autre. Le secteur privé s'est mis à la tâche et c'est une constatation absolue. Ensuite, le taux d'emploi, c'est certain que dans un an et demi, il y aura moins de chômeurs. En attendant, on parle de 10 % en plus. Chiffres à contester selon les uns, selon les autres. Mais est-ce qu'il y a le plus de travailleurs et de travailleuses aujourd'hui qu'hier? Non. Mais je ne vais pas m'éloigner trop de Binche. Je tiens à y rester. Nous avons eu réunion avec la directrice de la Maison de l'emploi, madame l'Echevine de l'Emploi, nous y étions avec monsieur le président du CPAS et monsieur l'Echevin de la Jeunesse. Mais qu'avez-vous fait pendant 6 ans?

Si vous saviez comme elle est heureuse de retrouver des interlocuteurs présents, collaboratifs, voulant aller de l'avant. Elle nous demandait, après toutes ces années, si on voulait encore continuer ensemble. Mais oui, nous, oui. Parce qu'effectivement, monsieur Lecoq, ça ne va pas être simple. Elle nous le dit, la directrice. Les personnes qui sont là aujourd'hui ont vraiment du mal à retrouver un emploi. Ils pensent retrouver facilement un emploi et ce ne sera pas le cas. Et ce qui va encore arriver en plus au CPAS, c'est du même acabit, c'est la même chose. Mais on va y travailler, nous. On va y travailler, ça ne va pas être simple. Ça ne va pas être simple. Très, très loin de là, mais on va y travailler. Parce qu'entre-temps, on doit prendre des mesures à tous les niveaux de pouvoir pour justement, avec moins d'argent, essayer, non pas comme vous le faites, vous le dites, faire plus, plus vite et mieux, mais sauver tout ce qui peut être sauvé. Vraiment, on en est là. On en est là. Alors, le PST, mais c'est au mois de septembre, madame Leroy, qu'est-ce que vous me faites comme déclaration aujourd'hui? Qu'est-ce que vous me faites comme déclaration? Vous m'avez fait la même chose avec la déclaration de politique communale. Ça n'a pas touché un cil. Et donc ici, sur le plan stratégique transversal, essayez quand même de passer de bonnes vacances. Je vous sens très nerveuse. Reposez-vous un petit peu. Et puis, on se retrouvera au mois de septembre parce que le PST, j'en ai discuté avec monsieur le Directeur général, tous les Echevins y ont contribué. L'administration a contribué. Ils vont mettre tout cela en musique. On y a travaillé. Ne vous inquiétez pas, ce sera l'ordre du jour de notre Conseil communal de rentrée. Vous pouvez d'ores et déjà vous en réjouir. Quand vous dites on est pour l'équité fiscale et que dans le prolongement, vous dites on est contre l'obligation légale. C'est vrai que des biens depuis 50 ans n'ont pas été déclarés. Les travaux n'ont pas été déclarés. 50 ans. Vous voulez quoi? Qu'on ferme les yeux. Aujourd'hui, des informations dont je dispose, 35 communes sont dans ce mouvement. C'est-à-dire que de mémoire, 23 l'ont déjà appliqué et puis les autres le suivent. Des communes? Oui, rien qu'en Hainaut, sur 69, c'est ça que je dis, la moitié, 35 sur 69. Prenez pas au dépourvu 34,5, mais une demi-commune, ça n'existe pas. Et

donc on est en route effectivement parce qu'il faut pouvoir aussi appliquer la loi. C'est aussi une responsabilité politique. Quand c'est le contraire, on peut être traité comme vous l'avez été dans la Libre Belgique de populiste, de clientéliste, et vous, pas nous, d'irresponsable. Et ça, ce n'est pas quelque chose de politique. C'est écrit dans le journal par un éditorialiste de renom. Et donc, vous pouvez m'affirmer tout ce que vous voulez, mais ici, en la matière, on ne se cache pas. C'est le premier point de l'ordre du jour. On en a parlé en conférence de presse parce qu'effectivement, la loi doit pouvoir s'appliquer à toutes et à tous, ici, à Binche. Et comme cela, l'actualisation aura été réalisée et on pourra avancer et continuer à travailler. Voilà pour ce que je vais vous dire, madame Leroy, je vous cède la parole avec grand plaisir, bien évidemment. »

Madame Leroy :

« Je constate, en fait, c'est un peu comme partout, vous ne connaissez pas vos dossiers. Non. Non, il n'y a aucune obligation de faire appel à un indicateur expert. On est bien d'accord. Aucune obligation de commencer à revoir le revenu cadastral. Ah, il me semblait bien. Et pour le reste, encore une fois, comme d'habitude, vous vous trompez de cible. Si ce n'avait été que pour remettre les revenus de grosses fermettes. Mais là, vous allez toucher quoi? Vous allez toucher le faubourg. De toute façon, tous les citoyens qui ont vraiment du mal. Mais vous passez. »

Monsieur Devin :

« Et ils comptent sur vous les citoyens qui ont du mal, vous savez. Ils savent qu'ils peuvent compter sur vous. »

Madame Leroy :

« Je vous rappelle que travailler, ce n'est pas une injure. »

Monsieur Devin :

« Je n'ai pas dit le contraire. »

Madame Leroy :

« Non, mais j'espère bien. En fait, travailler, le travail, c'est le seul moyen de s'émanciper. Vous voyez, de faire croître les richesses. Alors, je sais vous dire qu'il va falloir travailler, ça a l'air d'être très difficile à accepter. En attendant, oui, effectivement, c'est ce que nous prônons. »

Monsieur Devin :

« J'ai juste envie de comprendre ce que le travail vient faire ici, dans le cadre du précompte immobilier. Vous me parlez des faubourgs, vous les caractérisez comment quand vous parlez de travail après? Faubourgs? Je ne sais pas. Vous insinuez quoi? »

Madame Leroy :

« Ne faites pas un amalgame »

Monsieur Devin :

« C'est vous qui venez de le faire. »

Madame Leroy :

« Je dis juste que votre mesure va toucher surtout les classes populaires, parce qu'encore une

fois, ce sont les habitations modestes qui vont être touchées, et allez voir ailleurs ce qui s'y passe. Vous verrez que d'ailleurs, vous allez effectivement. Vous m'avez dit combien? 600 000 euros mais sur le dos de la classe moyenne. »

Monsieur Devin :

« Non, les 600 000 euros sur la classe moyenne, ce sont les mesures que vous prenez dans les différents gouvernements. Jusqu'à présent, on n'en est qu'au début. Effectivement, là, vous avez raison, c'est quatre ans. »

Madame Leroy :

« Nous, on prône le travail, monsieur Devin. Je sais, c'est très difficile à accepter pour vous. »

Monsieur Devin :

« Madame Leroy, entre vous et moi, vous m'avez fréquenté six ans. Vous ne trouvez pas que je travaille un peu? Je vous écoute. Entre vous et moi, est-ce que vous croyez que je travaille un peu? »

Madame Leroy :

« De quoi vous allez me faire la réflexion de Patrick Prévost? Oui, monsieur Devin. Vous êtes à la Commune et vous allez faire le presse-bouton de temps en temps. Oui, c'est bien, monsieur Devin. Mais si vous pouvez agir pour le bien commun, ce sera encore mieux. »

Monsieur Devin :

« Si certains, chez vous, font le presse-bouton, ils feraient bien de ne le faire que pour eux et pas voter pour d'autres. Merci, Mme Leroy. Monsieur Lecoq, une réflexion? »

Monsieur Lecoq :

« Je vais être bref, en tout cas pour parler de travail. Moi, j'ai travaillé 20 ans à Brico Plan-it et je sais ce que c'est le travail. Le travail doit être récompensé, et ne doit pas être pénalisé. Quand des gens travaillent toute leur vie, on ne doit pas leur mettre un malus pour aller jusqu'à 67 ans. J'ai 41 ans, j'ai déjà une hernie discale, j'ai déjà des problèmes. Beaucoup d'autres personnes ne savent pas jusqu'à 67 ans, le MR va leur mettre un malus de pension. Ils ne vont pas pouvoir y aller. Ils vont être concernés par des gens exclus du chômage et qui ne pourront pas travailler. Vous allez exclure des femmes avec vos mesures. Le travail, il faut le récompenser, il ne faut pas le punir. Ce n'est pas en mettant des heures supplémentaires non payées que vous allez récompenser le travail. Ce n'est pas en mettant des flexijobs que vous allez récompenser le travail. Donc il faut être un peu plus honnête et arrêter d'étrangler les communes pour pouvoir décharger de votre propre responsabilité, assumez vos choix et arrêtez de venir un peu polluer le débat par rapport à la commune de Binche et essaie de faire porter le chapeau sur la commune. »

Monsieur Devin :

« Merci, monsieur Lecoq. Madame Leroy, quand vous communiquez sur les réseaux sociaux, comme j'ai pu le lire, ils vont augmenter votre revenu cadastral. N'hésitez pas à mettre, c'est une obligation légale. N'hésitez pas à le mettre. N'hésitez pas à le mettre. On vous lira avec attention. Monsieur Van Houter, je vous sens tressaillir juste à mes côtés.

Monsieur Van Houter :

« J'ai envie d'intervenir parce qu'il faut peut-être rappeler les choses aussi. Il y a un vieux mot qu'on n'ose plus prononcer, qui s'appelle la péréquation cadastrale, qui à la base doit être faite par le ministre des Finances. C'est une décision qui doit se prendre pour toute la Belgique. Sauf que tous les ministres des Finances qui sont passés récemment, au moins en tout cas les 25 dernières années, n'ont jamais pris cette décision. Pourquoi? Parce qu'elle n'est pas populaire, c'est la vérité, elle paraît difficile et elle n'a jamais été prise. Je tiens aussi à dire que tous les ministres des Finances qui viennent de passer ces dernières 25 années sont tous issus de partis de droite ou du centre-droit. A un moment donné, on n'a jamais voulu assumer le rôle du ministre des Finances. On reporte la seule chose qui a été autorisée, c'est de permettre aux communes de le faire à la place du gouvernement qui ne le fait pas lui-même. Et donc on reporte cette difficulté, ce moment difficile à passer sur le dos des communes, en se disant c'est à eux de l'assumer. Et en même temps, on asphyxie les communes en coupant les subsides, en baissant les recettes directes et indirectes pour les différentes communes. Pourquoi? C'est parce que la plupart des grandes communes résistent à vos assauts et les personnes qui sont là essayent de faire en sorte qu'elles soient gérées le mieux possible, malgré tout ce qui est coupé à gauche et à droite, combien de subsides ont été octroyés récemment aux communes qui sont avec des majorités socialistes. La réalité, elle est là. C'est une façon de faire plier les communes en coupant les rentrées d'un côté, et en disant La charge fiscale, c'est les communes qui devront l'appliquer. Le gouvernement wallon et le gouvernement fédéral essayent de virtuellement alléger la note d'une part, et en se disant Ce sont les communes qui devront aller au combat pour avoir des recettes fiscales et elles se débrouilleront elles-mêmes. Et c'est ça, la réalité. Et donc la réalité, c'est que des ministres, notamment des ministres MR, n'ont pas pris la responsabilité de faire la péréquation cadastrale en disant Il y en aura bien un autre un jour qui le fera. Ça fait 25 ans qu'on se dit qu'il y en aura un autre un jour qui le fera, et les communes sont obligées de le faire. Maintenant, vous critiquez une mesure qui permet aux communes de récupérer une assiette fiscale suffisante pour pouvoir mener leur politique, parce que de l'autre côté, ils vont leur couper l'argent qui leur permet de faire leur politique. Voilà ce que je voulais dire. Et à un moment donné, il ne faut pas avoir de discours de faux-culs. On doit aller jusqu'au bout des choses et dire la réalité. La voilà. »

Pour: 21
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL
Contre: 8
Benoît DEGHORAIN, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI, Hélène HARVENGT

2. Notification de la situation de la caisse communale pour le premier trimestre 2025 - Prise de connaissance

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse communale pour le 1er trimestre 2025 en date du 31 mars 2025. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 9.743.089,96 €.

Prise de connaissance

REGIE FONCIERE

3. SAR LESCALIER - Mise en vente de gré à gré de la partie avant - Accord sur le projet d'acte.

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte relatif à la vente de la parcelle de terrain sise rue de la Régence 6B cadastrée section B partie du n° 751P P0000 pour une

contenance de 1a 9ca établi par l'étude notariale Babusiaux & Pirlot.

Accord à l'unanimité

4. Notification de la situation de la caisse de la Régie foncière - 1er trimestre 2025 - Prise de connaissance

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse de la Régie foncière pour le 1er trimestre 2025, en date du 31 Mars 2025. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 272.494,46 €.

Prise de connaissance

ASBL

5. ASBL Antenne Centre - Démission d'un représentant désigné par la Ville - Remplacement - Décision

Le Conseil communal est invité à désigner un représentant de la Ville à l'Assemblée générale de l'ASBL Antenne Centre, en remplacement de Monsieur Steve Clara, démissionnaire.

Désignation de Monsieur Jean Gigounon à l'unanimité.

INTERCOMMUNALES

6. CENEO - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 27 juin 2025

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de CENEO du 27 juin 2025:
1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et du Collège des contrôleurs aux comptes ;
2. Rapport annuel de rémunérations du Conseil d'administration ;
3. Comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 - Approbation ;
4. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2024 ;
5. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2024 ;
6. Augmentation de la prise de participation en W³ Energy ;
7. Dissolution de la société en nom collectif IPFW – Prise de retrait ;
8. Dissolution de la société anonyme SIBIOM – Prise de retrait ;
9. Nomination d'un réviseur d'entreprises pour une période de trois ans ;
10. Renouvellement de la composition des organes de gestion.

Accord à l'unanimité

7. AIOMS - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 27 juin 2025

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'A.I.O.M.S. du 27 juin 2025:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 novembre 2024.
2. Approbation du rapport du réviseur d'entreprises. *Examen - Vote - Décision.*

3. Approbation du rapport annuel de rémunération établi par le Conseil d'administration du 21 mai 2025 : *Examen - Vote – Décision.*
4. Prise d'acte du rapport annuel du comité de rémunération à annexer au rapport de gestion.
5. Approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration le 21 mai 2025 et de ses annexes. *Examen - Vote - Décision.*
6. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024 : *Examen - Vote – Décision.*
7. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat en 2024 : *Examen - Vote – Décision.*
8. Décharge au réviseur d'entreprises pour l'exercice de son mandat en 2024 : *Examen - Vote – Décision.*
9. Renouvellement des instances de l'AIOMS : nomination des administrateurs et désignation par les conseils communaux des membres de l'AG : *Examen - Vote - Décision.*
10. Divers.

Accord à l'unanimité.

PCDR

8. FP n° 1.1 du PCDR - Approbation de la convention-réalisation entre la Ville de Binche et la Région Wallonne relative à la construction d'une maison de village à l'ancienne cure de Buvrinnes - Décision

Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de la Ville de Binche a été accepté par arrêté du Gouvernement Wallon, le 8 décembre 2022. Depuis lors, il est possible de solliciter auprès de la Ministre ayant le Développement Rural parmi ses compétences, des subventions afin de réaliser les différents projets qui composent ce plan stratégique. Ces demandes de subvention impliquent, pour être entamées, la réalisation d'une convention-réalisation entre la Ville de Binche et la Ministre précitée. Le Conseil communal est invité à approuver le modèle de convention-réalisation 2025 A (Réf DR: 58002-1-01), modèle imposé, et le tableau Excel qui l'accompagne.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

9. Construction d'une Maison de village à l'ancienne cure de Buvrinnes, Place de Buvrinnes n° 5 (rue de la Cornette) - Approbation des conditions et du mode de passation.

Dans le cadre du marché « Construction d'une Maison de village à l'ancienne cure de Buvrinnes, Place de Buvrinnes n° 5 (rue de la Cornette)", le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 3420 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Construction d'une Maison de village à l'ancienne cure de Buvrinnes, Place de Buvrinnes n° 5 (rue de la Cornette)", établis par l'auteur de projet, BUREAU D'ETUDES TRIEDRE, Rue Mahy Faux 108 à 7133 BUVRINNES. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 1.542.178,40 € hors TVA ou 1.866.035,86 €, 21% TVA comprise.
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 930/723-60 (n° de projet 20220023) ;

- transmettre la décision au pouvoir subsidiant SPW-Ruralité ;

Accord à l'unanimité

10. Travaux d'aménagement de la cour de l'Ecole communale de Buvrinnes rue des Ecoles à 7133 Buvrinnes - Approbation des conditions et du mode de passation.

Dans le cadre du marché “Travaux d'aménagement de la cour de l'Ecole communale de Buvrinnes rue des Ecoles à 7133 Buvrinnes”, le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 3474 et le montant estimé du marché ayant pour objet “Travaux d'aménagement de la cour de l'Ecole communale de Buvrinnes rue des Ecoles à 7133 Buvrinnes”. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales des marchés publics. Le montant est estimé à 233.071,75 € hors TVA ou 282.016,82 €, 21% TVA comprise.
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2025, article 722/723-60 (n° de projet 20250063).

Accord à l'unanimité

11. UREBA - Travaux énergétiques - Ecole communale de Péronnes-Charbonnage, rue Joseph Wauters à Péronnes-lez-Binche - Approbation des conditions et du mode de passation.

Dans le cadre du marché « UREBA - Travaux énergétiques - Ecole communale de Péronnes-Charbonnage, rue Joseph Wauters à Péronnes-lez-Binche”, le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 3473 et le montant estimé du marché ayant pour objet “UREBA - Travaux énergétiques - Ecole communale de Péronnes-Charbonnage, rue Joseph Wauters à Péronnes-lez-Binche ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales des marchés publics. Le montant est estimé à 207.125,18 € hors TVA ou 250.621,47 €, 21% TVA comprise.
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2025, article 722/733-60 (n° de projet 20250020).

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

12. Financement des dépenses extraordinaires de la Ville et du CPAS au moyen d'emprunts – Budget 2025/2026 - Répétition de services similaires – Approbation des conditions - Décision

Dans le cadre du dossier « Financement des dépenses extraordinaires de la Ville et du CPAS au moyen d'emprunts – Budget 2025/2026 - Répétition de services similaires », le Conseil communal est invité à :
- approuver le règlement de consultation n°3468 et le montant estimé du marché “Financement des dépenses extraordinaires de la Ville et du CPAS au moyen d'emprunts – Budget 2025/2026 - Répétition de services similaires”. Le montant est estimé à 2.104.000,00 €.
- lancer la procédure visant l’attribution du marché répétitif “Financement des dépenses

extraordinaires de la Ville et du CPAS au moyen d'emprunts – Budget 2025/2026 - Répétition de services similaires", comme prévu dans le règlement de consultation n°2058.
- financer cette dépense par les crédits inscrits aux budgets ordinaires de la Ville et du CPAS de l'exercice 2025 et qui seront inscrits les années suivantes.
- transmettre la présente délibération au CPAS de Binche.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

13. Accord-cadre de fournitures et pose de passerelles - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Accord-cadre de fournitures et pose de passerelles», le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des fournitures.
- approuver le cahier des charges N° 3471 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de fournitures et pose de passerelles", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 138.748,00 € hors TVA ou 167.885,08 €, 21% TVA comprise.
- passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 425/735-60 (n° de projet 20250046).

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISE

14. Fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche – Compte – Exercice 2024 - Approbation du compte de l'exercice 2024 après réformation – Décision.

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 22 avril 2025 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2024, réformé comme suit :
- Recettes : 20.666,17 € ;
- Dépenses : 11.017,46 € ;
- Excédent : 9.648,71 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2024 s'élève à 11.756,46 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2024.

Pour: 16
Laurent DEVIN, Larissa DAVOINE, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Judith Philippe, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Roxane GROETEMBRIL
Abstentions: 13
Kevin VAN HOUTER, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Alexandre Rombaut, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI, Hélène HARVENGT

15. Fabrique d'église Saint-Rémy de Waudrez - Compte - Exercice 2024 - Approbation du compte de l'exercice 2024 après réformation - Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 10 avril 2025 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Rémy de Waudrez a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2024, réformé comme suit :
- Recettes : 17.825,42 € ;
- Dépenses : 13.930,28 € ;
- Excédent : 3.895,14 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2024 s'élève à 9.385,16 € sur le montant de 13.235,16 € approuvé à la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2024.

Pour: 16
Laurent DEVIN, Larissa DAVOINE, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Judith Philippe, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Roxane GROETEMBRIL
Abstentions: 13
Kevin VAN HOUTER, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Alexandre Rombaut, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI, Hélène HARVENGT

16. Fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche - Compte - Exercice 2024 - Approbation du compte de l'exercice 2024 après réformation - Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 22 avril 2025 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2024, réformé comme suit :
- Recettes : 222.484,65 € ;
- Dépenses : 200.519,89 € ;
- Excédent : 21.964,76 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2024 s'élève à 93.997,23 € sur le montant de 98.648,28 € approuvé à la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2024.

Monsieur Devin :

« Si je simplifie la chose, c'est le même vote, sauf que Mimie vote pour, alors que d'habitude elle s'abstient pour toutes les autres fabriques d'églises. C'est bien ça? Voilà.
J'aimerais que ce soit noté au procès-verbal. J'aime bien Saint-Ursmer. Surtout qu'ils l'entendent. C'est une collégiale. Vous savez ça? Eh bien voilà. Il en sera donc ainsi. »

Pour: 17
Laurent DEVIN, Larissa DAVOINE, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Judith Philippe, Benoît DEGHORAIN, Marie Claude KLENNER, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Roxane GROETEMBRIL
Abstentions: 12
Kevin VAN HOUTER, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Natacha LEROY, Alexandre Rombaut, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI, Hélène HARVENGT

17. Fabrique d'église Sainte-Marie Madeleine de Epinois - Compte - Exercice 2024 - Approbation du compte de l'exercice 2024 après réformation - Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 22 avril 2025 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie-Madeleine d'Epinois a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2024, comme suit :

- Recettes : 10.251,81 € ;
- Dépenses : 9.044,14 € ;
- Excédent : 1.207,67 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2024 s'élève à 3.315,20 € sur le montant de 7.062,57 € approuvé à la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2024.

Pour: 16
Laurent DEVIN, Larissa DAVOINE, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Judith Philippe, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Roxane GROETEMBRIL
Abstentions: 13
Kevin VAN HOUTER, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Alexandre Rombaut, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI, Hélène HARVENGT

18. Fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche – Compte – Exercice 2024 – Approbation du compte de l'exercice 2024 après réformation - Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 22 avril 2025 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2024, réformé comme suit :
- Recettes : 78.820,95 € ;
- Dépenses : 55.972,68 € ;
- Excédent : 22.848,27 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2024 s'élève à 46.048,24 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2024.

Pour: 16
Laurent DEVIN, Larissa DAVOINE, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Judith Philippe, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Roxane GROETEMBRIL
Abstentions: 13
Kevin VAN HOUTER, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Alexandre Rombaut, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI, Hélène HARVENGT

PERSONNEL COMMUNAL

19. Grades légaux - Statuts administratif et pécuniaire des grades légaux - Modification - Dispositions relatives au poste de Directeur général adjoint

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur les modifications des Statuts administratif et pécuniaire des grades légaux afin de les actualiser et d'y introduire les dispositions relatives au poste de Directeur général adjoint.

Accord à l'unanimité

20. Octroi de chèques-repas - Augmentation de la valeur faciale - Modification du règlement de travail et du statut pécuniaire - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver l'augmentation de la valeur faciale des chèques repas

octroyés aux membres du personnel communal non enseignant afin d'atteindre 6,5€ en septembre 2025. Le Conseil communal est également invité à approuver les modifications du Statut pécuniaire et Règlement de travail s'y rapportant.

Monsieur Devin :

« Il y en a qui disent qu'ils vont augmenter les salaires et nous le faisons. C'est une discussion qui a été menée dans la concertation sociale. Et donc on a discuté avec ces agents qui se rendent bien compte des difficultés que la ville et ses partenaires rencontrent vont rencontrer. Mais on tient par cette mesure à les remercier, à les soutenir et à valoriser le travail qui est le leur, effectivement. Et nous avons donc cette prévision pluriannuelle de pouvoir modestement, mais chaque jour, mieux payer les personnes qui, effectivement, viennent travailler. C'est par le système d'échecs repas et chaque petite pièce compte et tous les ruisseaux vont à la mer en créant des grands fleuves. Et donc ici, effectivement, ce sera valable pour la ville et ce sera valable pour le CPAS. »

Accord à l'unanimité

21. Allocation pour garde à domicile - Valorisation de l'allocation - Modification du règlement de travail et du statut pécuniaire - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver la valorisation de l'allocation pour garde à domicile à hauteur de 2,00€ (Montant à soumettre à l'index) pour chaque heure effectivement consacrée à la garde à domicile.
Le Conseil communal est également invité à approuver les modifications du Statut pécuniaire et Règlement de travail s'y rapportant.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

22. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Approbation du nouveau Règlement d'Ordre Intérieur des établissements scolaires de l'enseignement fondamental officiel subventionné

Le Conseil communal est invité à approuver le nouveau règlement d'ordre intérieur des établissements scolaires de l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche, à dater de l'année scolaire 2025-2026.

Accord à l'unanimité

23. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Organisation de l'enseignement en immersion en anglais à partir du 26 août 2024 - Prise de connaissance - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 19 mai 2025, point n°15, par laquelle il prend connaissance de l'organisation de l'enseignement en immersion en anglais dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

24. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Organisation du cours de psychomotricité au 26 août 2024 et au 1er octobre 2024 - Prise de connaissance - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 19 mai 2025, point n°16, par laquelle il prend connaissance de l'organisation du cours de psychomotricité dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche au 26 août 2024 et au 1er octobre 2024.

Accord à l'unanimité

25. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024/2025 - Organisation du cours de philosophie et citoyenneté au 26 août 2024 et au 1er octobre 2024 - Prise de connaissance - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 19 mai 2025, point n°17, par laquelle il prend connaissance de l'organisation du cours de philosophie et citoyenneté "commun" et du cours de philosophie et citoyenneté "dispense" dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche au 26 août 2024 et au 1er octobre 2024.

Prise de connaissance

26. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Organisation du cours de religion catholique à partir du 1er octobre 2024 - Prise de connaissance - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 19 mai 2025, point n°18, par laquelle il prend connaissance de l'organisation du cours de religion catholique dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche à partir du 1er octobre 2024.

Accord à l'unanimité

27. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024/2025 - Organisation du cours de religion protestante à partir du 1er octobre 2024 - Prise de connaissance - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 19 mai 2025, point n°20, par laquelle il prend connaissance de l'organisation du cours de religion protestante dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche à partir du 1er octobre 2024.

Accord à l'unanimité

28. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Organisation du cours de religion islamique à partir du 1er octobre 2024 - Prise de connaissance - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 19 mai 2025, point n°19, par laquelle il décide de procéder à l'organisation du cours de religion islamique dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche à partir du 1er octobre 2024.

Accord à l'unanimité

29. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024/2025 - Organisation du cours de religion orthodoxe à partir du 1er octobre 2024 - Prise de connaissance - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 19 mai 2025, point n°21, par laquelle il prend connaissance de l'organisation du cours de religion orthodoxe dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche à partir du 1er octobre 2024.

Accord à l'unanimité

30. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Organisation du cours de morale au 1er octobre 2024 - Prise de connaissance - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 19 mai 2025, point n°22, par laquelle il prend connaissance de l'organisation du cours de morale au 1er octobre 2024.

Accord à l'unanimité

31. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Création de 6 demi-emplois d'institutrice maternelle et de 2 périodes de psychomotricité à partir du 24 mars 2025 dans diverses implantations des écoles fondamentales officielles subventionnées de la Ville de Binche - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 26 mai 2025, point n°15, par laquelle il décide de procéder à l'ouverture de 6 demi-emplois de 2 périodes de psychomotricité, à partir du 24 mars 2025, comme suit :

- 1/2 emploi à l'implantation de la rue Alphonse Gravis, 53 à 7134 Péronnes-lez-Binche (Binche 1), soit de 3 à 3,5 emplois,
- 1/2 emploi à l'implantation de la rue des Arquebusiers, 41 à 7130 Binche (Binche 3), soit de 3 à 3,5 emplois,
- 1/2 emploi à l'implantation de la rue des Écoles, 9 à 7133 Buvrinnes (Binche 4), soit de 5 à 5,5 emplois,
- 1/2 emploi à l'implantation de la rue Salvador Allende, 63 à 7134 Leval-Trahegnies (Binche 6), soit de 4 à 4,5 emplois,
- 1/2 emploi à l'implantation de l'avenue du Charbonnage, 12 à 7120 Estinnes-au-Val (Binche 7), soit de de 3 à 3,5 emplois,
- 1/2 emploi à l'implantation de la rue de la Fraternité à 7130 Binche (Binche 7), soit de 2,5 à 3 emplois et 2 périodes de psychomotricité.

Le Conseil communal est invité à ratifier cette décision.

Accord à l'unanimité

32. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Organisation de l'enseignement en immersion en langue anglaise - Subventionné par la FWB - Adaptation de la grille horaire immersion en corrélation avec l'entrée des P6 dans le tronc commun - Enseignement officiel subventionné de la ville de

Binche à partir du 25 aout 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 26 mai 2025, point n°18, par laquelle il décide de marquer son accord quant à l'organisation de l'enseignement en langue anglaise et à l'adaptation de la grille horaire en immersion suite à l'entrée des élèves de P6 dans le tronc commun, à partir de l'année scolaire 2025-2026.

Accord à l'unanimité

MOBILITE

33. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Zone bleue à Binche

En raison de l'évolution du périmètre, des conditions de durée de stationnement et du régime fiscal applicables à la Zone bleue de Binche, le Conseil communal est invité à abroger l'ensemble des règlements complémentaires instaurant ou modifiant cette zone et à instaurer un nouveau dispositif de Zone bleue.

Monsieur Rombaut :

« Comme à chaque fois, je vais commencer mon intervention en rappelant que je suis toujours constructif. »

Monsieur Devin :

Ça m'inquiète toujours. C'est comme les gens qui commencent en disant Je ne vais pas être long. »

Monsieur Rombaut :

« Il était temps, il était temps. J'ai dit constructif et de bon compte. On passe au compte après. Peut-être moins vous plaire. Ça va peut-être moins vous plaire, à mon avis. Donc 2 heures, il était temps. Merci. Je pense que là, tout le monde le souhaitait. C'est quelque chose qui est quand même demandé pas mal par la population. Donc voilà, 2 heures, c'est bien. Merci. Malheureusement, maintenant, les comptes, je ne suis pas un grand fan des calculatrices, je fais plutôt quelques estimations, on ne va pas se fâcher avec les cours de maths aujourd'hui. J'ai fait un peu le compte dans tout ce qui nous était proposé. Et donc on remarque qu'on étend cette zone bleue, il y a plus ou moins 30 rues supplémentaires, si je ne dis pas de bêtises. J'ai fait une petite estimation en fonction de ce que ça représentait. On a neuf kilomètres de voirie supplémentaires qui passent en zone bleue, à peu de choses près plus ou moins. On peut après ça aller se promener dans Binche pour les métrés exactement, mais enfin bon. Et donc, au final, on rejoint un petit peu le calcul du nombre de rues qu'on a dans Binche, de ce qui passe en zone bleue, des kilométrages en plus. En gros, on a 60% du territoire de la ville qui passe en zone bleue. Ça me semble un peu énorme. Donc j'ai essayé un peu de chercher des comparaisons, des moyennes, et donc généralement, en région wallonne, en tout cas sur des villes comparables, on est plutôt dans des ratios de 20 à 40 % maximum, mais pas sur des extensions aussi importantes. Donc voilà, ça, c'est très bien. On passe à 2h, on rajoute 30 minutes de stationnement. C'est bien. Maintenant, si c'est pour perdre ces 30 minutes à faire l'aller-retour à la gare pour aller récupérer son véhicule, le bénéfice est perdu. Vous avez raison, ce n'est pas 30 minutes pour faire le centre de Binche jusqu'à la gare, c'est 15 minutes. Donc techniquement, on va dire que vous nous avez rajouté 15 minutes de parking gratuit. Je le fais tous les matins pour aller chercher mon train. Enfin bon bref, on perd un peu ces 30 minutes et c'est un peu cher, payé, avec tout ce que vous proposez, comme tout ce que vous proposez, finalement, dans la suite, ici. De nouveau, je vais essayer de rester constructif, parce que l'initiative est louable, je cite L'objectif est de maintenir la cohérence de la zone bleue en favorisant le report des véhicules stationnant en

plus de 2 heures vers des parkings longue durée, pépinière, Saint-Paul, gare, etc. Alors effectivement, c'est très bien. Il faut reporter vers des parkings de plus grande capacité, avoir cette zone bleue de deux heures, c'est très bien. Sauf que le parking Saint-Paul, j'y passe quand même plutôt régulièrement. A moins d'ouvrir des souterrains, on ne va pas doubler sa capacité, il est plutôt un peu pas mal rempli, finalement. Ce n'est pas en mettant des voitures dans le jardin de l'hôtel des Remparts, qu'on va doubler sa capacité non plus. Alors la Pépinière, j'étais encore passé, je suis encore passé par là aussi. L'autre jour, je peux vous rassurer que les gens ne vous ont pas attendu pour aller se garer là-bas. Il y a quand même pas mal d'occupations sur ce parking. Il n'est pas non plus extensible. Alors on ne parle pas des Pastures, on l'a peut-être oublié. Alors c'est le parking le mieux sécurisé de Binche, quand même. Alors vous me direz, on peut peut-être y mettre des caméras. Si on en met, n'oubliez pas d'aller vérifier qu'elles sont bien branchées et que tout se passe bien. Je pense que vous en avez parlé tout à l'heure. »

Monsieur Devin :

- Pourquoi vous dites ça, monsieur Rombaut? Vous insinuez quoi?

Monsieur Rombaut :

« D'aller vérifier que les caméras fonctionnent et que tout se passe bien par rapport à la sécurité de ce pays. »

Monsieur Devin :

« Vous insinuez quoi? »

Monsieur Rombaut :

« Que le parking doit être sécurisé. Ce n'est pas le parking le plus sécurisé des caméras. »

Monsieur Devin :

« Vous insinuez quoi avec les caméras? »

Monsieur Rombaut :

« Il y a eu des discussions par rapport aux caméras, donc simplement aller vérifier qu'elles fonctionnent bien, tout simplement. »

Monsieur Devin :

« Monsieur le Commissaire divisionnaire s'est exprimé très clairement en la matière, je peux vous le dire. Tout à fait. Monsieur Deghorain et monsieur Maghe pourront vous en parler. »

Monsieur Rombaut :

« Tout à fait. C'est pour ça que je demande de bien vérifier qu'elle fonctionne bien, en tout cas si on va sécuriser ce parking. Je n'accuse personne. Je fais juste la remarque de dire Ce n'est pas le parking le plus sécurisé, le plus fiable de Binche. Ce n'est pas le parking sur lequel je laisserai ma voiture toute la nuit, personnellement. Bref. Et qu'est-ce qu'il nous restait comme parkings? La gare. La gare, excusez-moi, mais je m'y étouffe parce que toute la zone de la gare devient une zone bleue. Je n'ai pas connaissance de parking public, de parking de délestement à la gare. Le seul parking que je connaisse à la gare, c'est le parking de la gare pour les navetteurs qui, à ce que je sache, reste privé. Donc moi, je me pose un peu la question aussi. Si à un moment toute cette zone passe en zone bleue dans ce quartier, si on commence à avoir des gens qui vont se

garer sur la gare, on va avoir aussi un effet pervers si le parking de la gare est trop utilisé par des externes et n'est plus réservé justement aux navetteurs pour cette gare qui est quand même un certain intérêt pour la ville de Binche, on va se créer des problèmes. S'il y a des plaintes de navetteurs, la SNCB, qu'est-ce qu'elle va vouloir faire? Elle va vouloir fermer ce parking, non pas le condamner, mais du moins le rendre payant, comme cela peut se faire à d'autres endroits. Ça pourrait être un problème, ça pourrait être un effet pervers, en tout cas, de ce que vous faites ici. Ayant fait un petit peu le point sur l'offre abondante de parking qu'on a dans Binche pour délester un petit peu toute cette zone qui va s'élargir, etc. Je suppose qu'avant janvier 2026, on va créer par magie des nouvelles zones de parking de longue durée qui sont indispensables à peu de choses près. Je réfléchis un peu à nos derniers conseils. Je n'ai pas l'impression que d'ici janvier 2026, on va ouvrir plusieurs poches de parking magique, miracle, qui vont permettre un peu de délester tout ça et faire de la place, mais j'y reviendrai peut-être par la suite, pour d'autres personnes, pour qui ce serait peut-être utile d'avoir du parking de longue durée dans Binche et qui n'ont pas droit à des cartes de riverains. Donc on attelle la charrue, selon moi, un peu avant les bœufs, et on fait un peu le coucou, du moins dans le quartier de la gare, c'est-à-dire qu'on va faire son nid dans le droit de pondre ses œufs dans le nid des autres, à savoir dans le parking de la SNCB, sans réfléchir aux conséquences que cela pourrait avoir pour les navetteurs et les utilisateurs de la gare. Un point qui me pose un peu problème, surtout dans le cadre de cette extension. On avait auparavant cette zone bleue. Monsieur Lecoq même était intervenu sur le sujet par rapport à la problématique de la maison médicale. La problématique, maintenant, va se porter également sur les professeurs du Collège, par exemple. On parlait du quartier de la gare. Il y a d'autres professionnels aussi qui ont besoin parfois d'être immobilisés plus longtemps, mais qui ne sont pas riverains. Et donc, en fait, toutes ces personnes, elles ont besoin d'avoir parfois un accès rapide dans Binche et de devoir rester plus de deux heures, eh bien, on ne crée absolument aucune solution pour toutes ces personnes. Je pense qu'avec une extension pareille, par contre, ça mériterait quand même, du moins. En tout cas, je vous propose d'avoir une réflexion un peu plus approfondie sur le sujet. Ça se fait dans d'autres endroits où il y a des zones bleues, donc ce n'est pas une attaque, c'est vraiment aussi une proposition qui se veut constructive, de se dire Est-ce qu'il ne faut pas réfléchir non plus à une solution pour les enseignants du collège, par exemple? Est-ce qu'avec la maison médicale, par exemple, qui regroupe pas mal de personnes qui font plus que deux heures de prestations par jour, je pense. Est-ce qu'il ne faut pas réfléchir aussi à un autre système pour eux, pour qu'ils puissent se garer autrement qu'en courant à la Pépinière, en se garant aux Pastures ou en cherchant vainement une place au parking Saint-Paul. Pardon, bref, à ce niveau-là, moi, je trouve que pour les deux heures, c'est très bien, mais c'est un peu cher payé, et donc, malheureusement, ça vient un peu gâcher le projet avec cette extension qui est, selon moi, beaucoup trop grande par rapport à la taille de la ville et par rapport aux objectifs visés. Sur la carte riverain, là, par contre, je vais être à moitié constructif quand même. Il y en a un peu plus, je vous le mets quand même. J'ai été lire un peu le dossier. Alors là, j'avoue que c'est Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué? J'ai même un peu du mal à m'y retrouver. J'essaie d'y trouver des avantages, mais avec tout ce qu'on a comme informations dans le dossier, j'ai du mal à m'y retrouver. Franchement, je ne vois pas. Et pourtant, j'adore tout ce qui est dématérialisation, facilitation, etc. C'est très bien. »

Monsieur Devin :

« Il y a les deux, ici. Le nombre de gens qui nous disent On a perdu la carte riverain. On a oublié de la mettre. Eh bien, on les aide. »

Monsieur Rombaut :

« Je ne dirai rien. Dans tous les cas, ici avec le système qu'on propose, j'ai trouvé encore un petit avantage à cette carte riverain, mise à part son format et sa couleur un peu disgracieuse. C'était quand même, on avait encore un rappel des rues, une date de fin de validité de la carte, et un petit hommage au personnel communal quand même, au personnel de contrôle, c'est que quand on oubliait un peu sa date de fin de carte, on avait de temps en temps un petit mot, du moins

préventivement, en disant Attention, votre carte arrive à échéance. N'oubliez pas de. C'était quand même encore ici un peu sympathique. Alors, vous me direz peut-être que c'est prévu, c'est super. Mais en tout cas, dans le dossier que j'ai été voir ici, je ne trouve pas. Voilà, dans les trois mois, n'oubliez pas de redemander, d'envoyer un mail pour redemander la prolongation, etc.
Je vais même vous passer sur l'idée de créer quatre zones distinctes, toutes concomitantes. Alors, il ne faudra pas se planter. Quand on habite d'un côté, d'un côté, de l'avenue Wanderpepen, et qu'on n'a pas trouvé à se garer, je vais aller me garer de l'autre côté et mettre ma carte de riverain. Ah ben non, paf, ce sera 20 euros, on y reviendra après. Donc voilà. Et puis en termes de contrôle, alors c'est très bien. Comment ça va se passer? On n'en sait trop rien non plus. Je suppose qu'on va scanner les plaques des voitures qui sont sans carte. Et puis on va continuer à faire du contrôle visuel pour les disques. Enfin voilà, tout ça, ce n'est pas clair. A ce stade, avec ce que je vois ici, ce qui pouvait être une bonne idée. Pour moi, ce n'est pas une bonne idée à ce stade. Ce n'est pas clair dans votre dossier. Donc je vous vois opiner, c'est très bien, mais vous auriez pu nous convaincre. Vous auriez pu nous convaincre, mais avec le dossier, à ce stade, avec le dossier qui nous est présenté, c'est dommage. Ce n'est pas acceptable en l'état. Et alors là, par contre, ça, c'est le 3e point. Donc on est au 35, la redevance des 15 à 20 euros. Là, par contre, je ne peux pas être constructif. Je suis désolé. J'ai essayé sur la première partie, le temps d'être perdu, d'être sympa, mais c'est quand même un peu moins. C'est un peu une manie, finalement, de tout vouloir, tout augmenter : le cadastre, la redevance… Et donc, on peut comparer aussi, on peut comparer. Comparaison n'est pas raison, tout ce qu'on veut, etc., plein de petits mots, mais de temps en temps s'intéresser à ce qui se passe aussi en dehors. Vous parliez d'autres villes. Moi, j'ai aussi d'autres exemples de villes, et ce qui se passe ailleurs. Donc j'ai aussi été jeter un petit peu un œil. Donc là, on passe de 15 à 20 euros. Ce que ça m'inspire, c'est vraiment Binche, cette capitale, cette métropole qui s'ignore. Donc en fait, notre redevance, si j'ai bien lu ce que j'ai lu. Parfois, je doute quand je vois ce genre de choses. Donc la redevance, ici va être même encore plus cher qu'à Nivelle ou à Namur, qui sont quand même des plus grosses villes que Binche, avec tout le respect que j'ai pour ces villes, avec tout le respect que j'ai pour Binche. Et donc, on va encore payer plus cher qu'ailleurs, au final, sur Binche. »

Monsieur Devin :

« Vous avez une très petite idée de ce qu'est la ville de Binche, M. Rombaut. Nivelle n'est pas plus grand que Binche. Et pour vous donner une comparaison, et pas n'importe laquelle, la ville, majorité MR absolue, celle de votre leader régional, tête de liste régional, député et régional. Vous voyez de qui je veux parler. 27 euros à Braine-le-Comte. Il fait 7 euros en plus que nous. »

Monsieur Rombaut :

« Savez-vous, M. Devin, je n'ai pas pour habitude d'interrompre les gens. »

Monsieur Devin :

« Mais moi, j'ai la police de l'Assemblée, et quand vous me dites que Nivelle est plus grande que Binche, je vous dis que vous avez tort, et quand vous me dites qu'on est beaucoup trop cher, je vous dis que par rapport à votre leader régional, nous sommes 7 euros plus cher. Je pourrais le donner en pourcentage. C'est moins cher. Ce serait encore plus impressionnant pour vous. Et donc voilà, jetez un œil de ce côté-là. »

Monsieur Rombaut :

« J'irai jeter un œil, ne vous en faites pas, il n'y a pas de souci. Et je sais bien que Nivelle n'est pas une métropole. Je prenais deux exemples qui parlaient pour la population. Je parlais de Namur, la capitale, Wallonne, par contre. Je ne parlais pas de Nivelle comme capitale. Je ne parlais pas de Nivelles comme métropole. J'ai pris un exemple ici un peu pour faire un peu une petite comparaison, tout simplement. Mais bon, de nouveau, on paye encore plus. Et donc au

final, ça se passe de commentaires, c'est encore une augmentation. »

Monsieur Devin :

« Voilà, ça se passe de commentaires, même si vous avez pris la parole le temps que vous le souhaitiez. Et n'oubliez jamais une chose, monsieur Rombaut. Nous sommes encore une des seules villes où le stationnement est gratuit. Parce que là, c'est quand on ne respecte pas le règlement qu'on paye. C'est terrible! J'ai entendu en campagne électorale le MR dire halte au laxisme socialiste. Et bien ici, il y a un règlement, on l'applique, et quand on ne respecte pas le règlement, quand on ne rencontre pas ses obligations légales, quand on roule plus vite qu'il ne faut, quand on se gare pas là où il faut, effectivement, c'est le règlement, c'est la loi. Et la loi, nous devons aussi l'appliquer. Voilà. Monsieur Lecoq, à vous la parole. »

Monsieur Rombaut :

« Si je peux me permettre juste une petite réponse. »

Monsieur Devin :

« C'est monsieur Lecoq qui a la parole, maintenant, merci, monsieur Rombaut. Je vous rendrai la parole avec grand plaisir. Je laisse madame Leroy vous donner quelques informations et vous aurez la parole après. Vous pourrez encore vous expliquer, croyez-le bien. »

Monsieur Lecoq :

« Je vais être précis, pas aussi long. Tout d'abord, pour le premier point, le 33. C'est quelque chose que nous défendions, que nous passions à deux heures. Je pense qu'on était même les seuls à avoir mis dans le programme. On se réjouit que ce soit ouvert et appliqué. Concernant l'étendue de la zone bleue, je pense que monsieur Rombaut oublie qu'il y a des riverains à Binche, et donc on a vraiment été sensibilisés là-dessus, comme quoi il y a des riverains aussi qui rencontrent des galères pour pouvoir se garer actuellement parce que toute la zone bleue est déportée sur les zones limitrophes. Et donc les gens qui ont une carte riverain tournent, tournent, tournent pour trouver une place. Et la zone du square, on est aussi dans ce même cas de figure où il y a la gare, il va y avoir des travaux, il y a aussi des soins de santé qui s'y trouvent. Je comprends la logique. Par contre, par rapport au parking des Pastures, on en avait déjà discuté, je pense que c'est important qu'il y ait un travail d'information, qu'il faut sécuriser pour moi les Pastures, le rendre dans une zone beaucoup plus éclairée, beaucoup plus sûre, filmée en cas de vandalisme pour rassurer le corps de l'enseignement qui devra se garer ailleurs. J'ai vu que vous avez pensé aussi à des places minute à cet endroit, donc ça a été pensé. Et alors aussi, on en a un peu parlé il y a aussi des pistes de réflexion pour élargir des nouvelles zones de parking mais j'insiste vraiment de vous sensibiliser qu'il y a beaucoup de zones qu'on se pose question est-ce que ce n'est pas possible de créer de nouvelles zones de parking comme au-dessus de la gare de l'autre côté, par exemple, il y a des zones en friche Je suis convaincu que les places en épi sur les parkings maximisent le nombre de places de parking. Les places au lieu de les mettre droites, on les met en épi. Beaucoup de villes procèdent de cette manière. Je vous invite vraiment à voir et à approfondir la question parce que ça peut augmenter de près de 20 à 25% le nombre de places de parking.

Et alors concernant de passer à 15 à 20 euros, c'est un point où on a vraiment un doute là-dessus parce qu'il y a aussi la polyclinique. Là aussi, ils sont concernés et je pense qu'il faut vraiment essayer d'aller plus loin en la mesure pour eux et d'autres personnes qui risquent d'avoir des amendes de 20 euros parce qu'ils vont devoir terminer avec un patient ou autre. Et il n'y a pas qu'eux. Et donc je pose vraiment la réflexion et c'est pour ça qu'on doit s'abstenir sur les 15 à 20 euros parce qu'on pense qu'il y a des personnes qu'il faut vraiment aller plus loin et trouver des solutions, des places déterminées pour eux à des endroits, des parkings, etc. »

Monsieur Devin :

« Vous êtes pour la proposition, mais contre l'augmentation de 5 euros pour permettre aux médecins de terminer leur consultation, par exemple. »

Monsieur Lecoq :

« Tout à fait. S'il y a des solutions, on pourra revisiter nos choix. »

Monsieur Devin :

« Merci, Mme Philippe ? »

Madame Philippe :

« Je vais utiliser ma voix pour une fois. Moi, j'entends beaucoup de choses. Aujourd'hui, l'extension de la zone bleue. Moi, je vais vous dire qu'en tant que riveraine de la rue des Pastures, j'ai fait un petit sondage auprès de mes voisins, et ils sont très heureux que la rue des Pastures devienne zone bleue, parce que le nombre de fois où les riverains vont faire des courses, ils reviennent. Ce sont des gens qui travaillent à Binche, qui squattent les places. Il y a, le parking des Pastures qui est gratuit. A l'Athénée, il y a un parking qui n'est pas suffisant, et les gens vont se garer bien loin, au parking des Pastures, près de chez moi. Donc moi, je pense que l'extension de la zone bleue est positive. Donc il va y avoir un périmètre, et pour les gens qui travaillent à Binche, style à La Poste ou dans des commerces, il y aura le parking des Pastures à cinq minutes à pied. Dans d'autres villes, je pense qu'il y a des centres-villes où vous ne pouvez pas vous garer. Vous devez garer en périphérie et les gens ne rouspètent pas. Donc, à un moment, je pense qu'il faut avoir une vision un peu plus globale et je peux vous dire que dans ma rue, ils sont enchantés. »

Monsieur Devin :

« Je pense que vous avez raison. Il y a même des gens qui vont dans ces villes où on ne peut pas se stationner en centre-ville, mais à trois kilomètres, qui vont avec leur épouse et qui passent un week-end là-bas, qui passent des bons moments et qui ne rouspètent pas, quoi. Et ils aiment bien aller là-bas. Bah ouais, effectivement. Monsieur Van Houter, vous avez travaillé sur le dossier, vous avez même pu rencontrer les différents chefs de file. D'ailleurs, monsieur Lecoq, vous avez été très participatif, me dit-on. Madame Philippe aussi, madame Leroy, vous avez dit que vous réserviez vos réflexions pour ici. Et donc quand vous dites, monsieur Rombaut, que vous auriez aimé ceci, cela, n'hésitez pas, la prochaine fois, demandez à votre chef de file d'en faire part pour qu'on puisse faire évoluer le dossier ensemble, en co-construction, dans l'intérêt de tous les bons choix. Monsieur Van Houter, vous avez quelques mots à nous adresser. »

Monsieur Van Houter :

« Oui, j'essaierai de ne pas être aussi long, mais ce sera difficile de ne pas répondre. Je vais essayer de répondre à tous les éléments, en tout cas. Ma première question, j'attendrai la réponse à la fin, je ne l'attends pas immédiatement. Est-ce que vous exprimez à titre individuel ou au nom du MR? Puisque bien entendu, les positions que vous défendez aujourd'hui ne sont pas tout à fait les mêmes que ce qui a été développé lors de notre réunion préalable il y a un gros mois et demi, je pense, ou c'est exactement les mêmes points que ceux qui sont proposés aujourd'hui qui ont été mis à discussion. Bien entendu, la discussion relève du huis clos, donc je ne m'épandrai pas là-dessus. Mais par contre, les positions finales ont été établies. Et si, en effet, votre représentant ou votre chef de groupe a demandé de retenir sa réponse concernant le passage à 15 à 20 euros et sur l'extraction de la zone bleue. Par contre, un des éléments que vous critiquez, qui est le

zonage, a été reçu favorablement par l'ensemble des groupes politiques ici représentés, ainsi que le passage à 2 heures, mais ça, vous l'avez souligné, vous oubliez, et je me permets de le préciser pour notre public, qu'au-delà des 2 heures, il y a également le fait que la zone bleue commencera à 9 heures et plus à 10 heures. Et donc dans l'ensemble, je pense que c'est important de le souligner. Je rappelle également que toute cette dynamique a été mise en place lors de notre première législature PS-MR, qui avait pour but à la fois de garder un équilibre entre les riverains qui sont en nombre très important dans notre centre-ville et les commerçants qu'on souhaitait soutenir par rapport à une rotation des places de parking. Nous avions essayé d'avoir une position équilibrée, qui était notamment de commencer à 10h, mais de faire 1h30 pour éviter, je l'ai déjà expliqué, le système 10-12, 12-14, 14-16, où finalement, les gens ne bougent pas leur véhicule et il n'y a aucune mesure. En mettant une heure et demie, cela favorise cela. En redescendant à 9 heures, on sort de ce schéma 10-12 en empêchant ce système de triche, ou en tout cas, on vient tourner le disque, qui, je le rappelle pour la dernière fois, tournait le disque, qui est une infraction - ça a déjà été dit - plusieurs fois. Il y a cette question-là. Ensuite, vous aimez les chiffres, moi aussi. La première chose, je voudrais vous rappeler en préambule que la ville de Binche s'étend de Buvrinnes à Bray levant de Mons. Quand vous dites que c'est 60% de la ville, non. Je suis désolé, mais 60% de l'ancienne commune de Binche, du centre-ville, si vous voulez, 60 % du centre-ville. Et vous remarquerez aussi que, rien qu'en géographie, historiquement, et bizarrement peut-être, l'ancienne commune de Binche est très petite dans l'ensemble du territoire binchois, ce qui n'est pas forcément le cas des autres communes, ou l'ancienne commune qui forme le cœur de la commune est parfois la commune principale ou très grande. Et donc, Binche, s'étend de Buvrinnes à Bray levant de Mons, et non, ce n'est pas 60 % de l'entité qui est couverte, mais uniquement 60 % de l'ancienne commune de Binche, qui géographiquement est très petite, surtout si on enlève Battignies, qui forme une ancienne commune séparée, et je pense que c'est aussi important de le dire. L'autre grande différence, c'est que vous comparez des pommes et des poires. Pourquoi je dis ça? Vous avez comparé et cité des communes où le parking est payant. Partiellement à tout le moins - Namur, c'est clair, j'y ai travaillé, les parkings à Namur sont payants, surtout dans le centre-ville. Quand on s'éloigne du centre et qu'on entre dans des zones plus périphériques, ils ont une zone bleue, en plus du parking payant. On est dans des zones déjà moins centrales, et le parking payant est bien plus cher que l'éventuel 20 euros qui ne s'applique que si on n'a pas respecté la zone bleue. Or, dans les centres-villes de Namur que vous avez cités, il n'y a pas le choix. Si on veut se garer, il faut payer pour aller dans les parkings payants pour les gens qui sont extérieurs et qui devraient normalement utiliser le disque bleu. Comparaison n'est pas raison, Namur n'est pas Binche, mais Binche n'est pas Nivelle non plus. Oui, Binche est plus grande que Nivelle. Ce n'est pas un concours, mais comparons des choses. Par contre, en effet, si on prend Braine-le-Compte, qui est une commune similaire à la nôtre, qui est proche, qui a plus ou moins la même démographie, la même sociologie, qui a l'avantage, certes, de bénéficier d'un train quatre fois par heure, ce qui n'est pas le cas de Binche. En effet, la zone bleue est plus élevée, tout comme l'IPP d'ailleurs, puisque cela a été dit tout à l'heure, c'est quand même important aussi, peut-être, de le rappeler. Merci de le signaler que Binche n'est pas une commune sous CRAC. Merci beaucoup pour la main tendue. Ensuite, je voudrais aussi rappeler qu'à Binche, les cartes riveraines sont gratuites. Ce qui n'est pas le cas des villes que vous avez citées. En tous les cas, pour au moins une, c'est certain, c'est payant et je crois que c'est même 150 euros l'année. D'autres communes offrent la première carte gratuitement, puis font payer la deuxième, la troisième, et de plus en plus cher. Ce n'est pas le cas à Binche, puisqu'à Binche, un foyer peut avoir droit à deux cartes riverain gratuitement. Le parking à Binche est gratuit, vous pouvez axer votre communication sur le fait qu'on passe de 20 euros. C'est tout à fait le cas. C'est l'indexation. Je sais que vous n'êtes pas fan de l'indexation au niveau du MR, mais oui, les taxes sont indexées, en même temps que les salaires. Pour le moment, les salaires le sont toujours, j'espère que ça continuera, même s'il y a des reports. Et donc en effet, si on fait la bête et pure indexation, la bête et pure indexation, mais qui est si précieuse pour beaucoup de travailleurs et de travailleuses, en effet, la bête et pure indexation de 15 euros nous amenait à un peu plus de 21 euros. Comme on n'est pas à une virgule près, et que je le rappelle, votre parti, comme le mien depuis le début, a toujours considéré que l'outil zone bleue n'était pas un outil fiscal ni financier qui a pour but de faire entrer de l'argent dans les caisses de la ville, mais qui est

un outil de mobilité. Si on voulait faire entrer de l'argent dans la caisse de la ville, bêtement et simplement, on ferait payer le parking. Ou comme beaucoup d'autres villes de toutes couleurs politiques, nous donnerions une concession de voirie à une entreprise privée qui se ferait de l'argent sur le dos de la commune avec des travailleurs privés, du salaire du secteur privé. Et là, oui, en effet, parfois, il y a une tendance à peut-être mettre un peu plus de PV par rapport à une ville comme Binche, où l'objectif n'est pas un outil fiscal, mais un outil de mobilité. C'est vraiment, je pense, important de le dire. Par ailleurs, à partir du moment où on passe à 2 heures, nous l'espérons - et c'est un souhait - il y aura moins d'infractions. Une des remarques était de dire que c'est l'heure et demie qui pose problème. Si les gens respectent les règles, ce que j'espère que tout le monde fera. Après un rendez-vous qui peut durer plus longtemps, ça peut arriver. J'ai déjà eu. Moi aussi, je pense que beaucoup d'entre nous ont déjà eu. Ça nous arrive. On ne va pas mettre dans le journal. « Je conteste, la loi est mal faite », on sait, on a joué avec les règles. Ça peut arriver, on paye, on paye, et c'est tout. Si jamais je veux être sûr de ne pas déborder un petit peu. Je viens au parking des Pastures, comme aujourd'hui. En effet, je pense que dire en Conseil Communal que je n'irai pas garer ma voiture, ça participe à un sentiment d'insécurité qui est plus un sentiment qu'une réalité. Je pense qu'en tant que mandataire public, on ne doit pas participer et alimenter ce sentiment-là où on créerait des zones qui sont moins bien que d'autres. Ce n'est pas le cas. Des problèmes comme il peut y en avoir n'importe où dans l'entité. Aujourd'hui, un des gros problèmes, c'est un des points suivants. Ce qui participe au sentiment d'insécurité, c'est le squat complet par des camions en grand nombre qui prennent énormément de places de parking, qui créent des zones sombres. On va alléger tout ça, mais c'est un point suivant. Je prends en effet des rues en plus. Vous avez cité une école qui dispose d'un parking. Il n'est pas toujours ouvert, je ne sais pas pourquoi, mais il existe. Ça a été d'ailleurs signalé lors de notre réunion préparatoire où voilà déjà une première réserve. Mme Philippe l'a dit, l'Athénée a un parking qui n'est pas suffisant pour tous ces travailleurs, en effet, et donc ils vont ailleurs, ils trouvent place. C'est pareil pour l'administration communale. Les gens essaient de trouver une place, il y en a. Vous me dites que la pépinière est remplie, mais oui, elle n'est pas nouvelle de demain ou d'aujourd'hui. Elle existe depuis plus de 10 ans. Une des mesures était d'encourager justement les gens qui vont passer la journée à aller à la rue des Boulevards, au parking des Pastures, au parking de la gare. En effet, le parking de la gare n'est pas un parking communal. Nous avons présenté ce point en réunion interne entre la ville et la SNCB. Nous avons précisé ces propos et ils ont dit qu'ils ne voyaient pas d'inconvénients. Puisqu'une de mes craintes - je pense que vous l'avez exprimé - serait qu'un jour ce parking devienne payant puisqu'ils le font dans beaucoup d'endroits, ils ont expressément cité en réunion que ce ne serait pas le cas et que ce n'est pas dans leurs intentions. Il ne faut pas non plus agiter des craintes inutiles. Pourquoi? Vous me parlez des navetteurs, des gens qui travaillent, qui se lèvent tôt et qui doivent subir un long trajet pour aller à Bruxelles. Ça a été déjà exprimé plusieurs fois. Mais la plupart de ces gens-là, avant 8 heures, sont déjà garés et ils ont déjà pris le train. Je ne connais pas beaucoup de gens qui commencent à midi à Bruxelles. Il y en a, mais c'est minoritaire. Les gens qui viennent à la gare ont besoin d'un autre service, d'une autre fonction, qu'ils viennent jusqu'à l'école. Quand ils arrivent, la plupart des navetteurs sont garés. Ce ne sont pas eux qui poseront un problème aux autres. Il ne faut pas non plus exagérer les choses. L'extension est attendue. Aujourd'hui, il y a des quartiers, des bouts de rue, qui n'ont droit à rien, qui ne sont pas riverains, ni de la zone bleue. Le zonage est important pour éviter des effets de report, pas plus tard qu'on me demande si quelqu'un résidant dans la rue Carlo Mahy pouvait utiliser sa carte riverain pour aller à la rue Gilles Binchois. Est-ce qu'on est riverains de la rue Gille Binchois, quand on habite à la rue Carlo Mahy? Je ne le pense pas. Et ça va participer, justement, à une partie de la solution avec ce zonage. Au niveau de la clarté dont vous avez parlé, je trouve que c'est beaucoup plus clair puisque la carte est dématérialisée. On n'a pas ce vieux papier de couleur désagréable comme vous avez cité, c'est dématérialisé. C'est beaucoup plus simple au niveau du contrôle. Aujourd'hui, quand les personnes viennent faire une demande, il faut plusieurs jours pour obtenir la carte. Ce sont des délais normaux, pas déraisonnables, et il y a toujours un stress. Qu'est-ce qui se passe? Il n'y a plus de problème. C'est automatique, on l'a, on y arrivera. C'est la voiture qui est enregistrée, il n'y a pas de triche, il n'y a pas de copies des cartes qui sont faites, qui ne pourront plus se faire. On ne pourra pas repasser sa carte à quelqu'un d'autre. Cela participe justement à éviter les abus qui sont peu

nombreux, mais ça existe, il y a des abus. On essaie de lutter, on n'est pas laxiste, au contraire, contre ces abus et d'apporter des solutions pratiques. Tout est parfait? Je ne sais pas, je ne prétends pas l'être, mais on a le courage d'essayer. En effet, la solution la plus simple, c'est de faire payer le parking. C'est un vrai choix politique depuis longtemps assumé de ne pas passer au parking payant. Je pense qu'au final, le temps nous donne raison puisque d'autres villes font le chemin inverse et annulent le parking payant pour revenir à un système de zone bleue ou autre. Je pense avoir répondu à toutes les remarques qui ont été citées, qu'on ne partage pas tous les points, je peux le comprendre. Comme cela a été dit, il y a beaucoup d'autres points, y compris en dehors du centre-ville, où le parking est parfois limité, où les travailleurs ne trouvent pas de place. On pense notamment à certaines écoles. On essaie de trouver des places, il faut des moyens, des réserves foncières. Tout cela prend du temps. Je voudrais quand même, encore une fois, vous avez dit Merci, enfin. Je pense que l'accord que nous avions été d'y arriver vers septembre-octobre, nous sommes en juin, donc je vous remercie de préciser que nous sommes en avance par rapport au planning qui avait été établi. »

Monsieur Devin :

« Merci, monsieur le premier Echevin, monsieur Rombaut, monsieur Lecoq et madame Philippe. Monsieur Rombaut, si vous le souhaitez, si vous ne le souhaitez pas, non. »
Monsieur Rombaut :

« Si, tout à fait. »

Monsieur Devin :

« Voilà. Je vous donne la parole. »

Monsieur Rombaut :

« Juste une petite remarque au moment de la fin de mon intervention. Nous faisons la loi, nous l'appliquons. Je suis d'accord avec vous. Je suis fonctionnaire du SPF intérieur. C'est assez important pour moi, les règles. Juste une différence, c'est qu'ici, la loi, du moins la règle, c'est vous qui la créez. Il n'était pas obligatoire de passer de 15 à 20 euros. C'est un choix. Voilà. Chacun assume ses choix, c'est tout. Juste une chose, on a remis le dossier sur la table, tout simplement. On en a rediscuté avec Natacha et pour nous, il y a toute une série de points sur lesquels nous avions encore des remarques. On est revenu dessus. Comme constructivement, il y a encore des points qui, pour nous, sont manquants. Alors merci pour le cours d'histoire. Monsieur le Premier Echevin, merci pour le cours de géographie. Ma fille est en 5e primaire, elle vient de revoir l'entité Binchoise. Je sais faire la différence. J'ai habité moi-même dans trois parties de notre entité. Je sais faire la différence. A partir du moment où le dossier qu'on nous présente parle du centre de ville de Binche. Je pense que je peux parler de Binche, je peux parler de la ville et je pense que tout le monde comprend. C'était un peu condescendant comme remarque, et ça, je n'aime pas trop. Non, venir faire des remarques ainsi, je sais faire la différence sur l'entité, la ville de Binche, le centre-ville, etc. Donc les 60 %, je parlais bien du centre de ville de Binche et je faisais bien référence à notre dossier. La carte numérique, comme je disais, oui, c'est une bonne idée, mais je suis désolé. A la lecture du dossier qu'on nous présente, je ne suis pas convaincu, et pourtant je suis un très bon public pour ce genre de choses. Et c'est ça que je dis, je trouve ça vraiment très dommage. Comment va-t-on faire pour s'y retrouver entre la zone 1 et la zone 4? Savoir si je peux me garer là, si je peux pas me garer là, comment est-ce que je vais avoir un rappel, etc. Je pense que d'un point de vue pratique par rapport à ce qui nous est présenté ici au sein du Conseil, c'est une occasion manquée, c'était quelque chose qui aurait pu être très bien et sur lequel, peut-être, on aurait pu, par contre, se rallier à l'inverse des points qui nous posent problème sur l'extension de la zone bleue. Enfin, sur le parking payant, je vous rassure, je ne plaide pas pour du parking payant. J'ai pris des exemples de redevances, on peut en prendre d'autres, je peux encore aller rechercher pour venir dire qu'on est moins cher qu'ailleurs, qu'on est plus cher qu'ailleurs, etc. Et

donc voilà, au final, je pense que ce sera tout. J'attends de voir, je prends acte du fait par contre que la SNCB nous a affirmé que le parking de Binche ne serait jamais payant. Je l'espère bien. »

Monsieur Devin :

« Il n'a pas dit jamais, n'interprétez pas. Il ne rentre pas dans les intentions de la SNCB de le rendre payant.
C'est français. Ils ne rentrent pas dans les pas d'objectifs aujourd'hui. Non, mais c'est différent de jamais. »

Monsieur Rombaut :

« Les intentions à court terme, à moyen terme ou à long terme ? »

Monsieur Devin :

- Ecoutez, nous en discutons avec la présidente de la section du MR, en toute collégialité, en toute constructivité, et je la remercie vraiment pour le travail qu'elle réalise. Vraiment. Je le dis publiquement. Comme je l'ai dit à Mme la CEO à Bruxelles la semaine passée, comme j'ai encore pu lui écrire cette semaine-ci. »

Monsieur Rombaut :

« Alors sachez que nous faisons faire la différence entre nos différents postes politiques, administratifs, etc. Et donc sur ce dossier, je lui ai demandé Pouvons-nous en parler? Elle m'a dit Nous n'en parlons pas parce que ça relève de mon cadre professionnel, tout simplement. »

Monsieur Devin :

« Ne m'en veuillez pas de faire un compliment par rapport à un membre de votre parti. »

Monsieur Rombaut :

« Elle sera très heureuse pour le compliment. »

Monsieur Devin :

« Monsieur Rombaut, je suis toujours juste dans mes propos, vous le voyez. M. Lecoq ? »

Monsieur Lecoq :

« Je vais vraiment être bref. Nous, on va voter oui pour le 33 et le 34, mais on s'abstient pour le 35. Je vous invite vraiment à voir parce qu'il y a du personnel spécialiste, donc des spécialistes qui des fois doivent quitter la polyclinique qui est quand même liée à notre secteur public et qui doit aussi se rendre des fois en toute urgence dans des hôpitaux pour pouvoir opérer et donc ces personnes ne peuvent pas perdre une minute des fois et donc je vous invite vraiment à trouver des solutions pour ces personnes parce que c'est une double peine quelque part alors qu'elles sont là pour rendre une utilité publique pour la santé des gens. »

Monsieur Van Houter :

« Oui. Alors, ce n'était pas un ton condescendant. En effet, c'est un cours de géographie, par contre, je le reconnais. Pourquoi? Parce que c'est important de tenir compte du fait qu'à Binche, l'ancienne commune de Binche représente une toute petite partie du territoire de l'entité. Et donc forcément, comme vous avez cité 60 % du centre, à partir du moment où le centre est déjà très

petit, forcément, on ne peut pas comparer des pommes et des poires. Alors je n'ai pas la géographie de la carte de Nivelles ou de Namur, mais c'est clair que la plupart des communes qui ont été fusionnées, leur centre actuel, représente géographiquement une part plus importante du pourcentage du territoire global. Et donc forcément, ce qui représente le centre est beaucoup plus vaste, et donc en pourcentage, ça fait moins. C'était cette partie-là qui était importante à retenir, et pas le fait que vous ignoriez que Binche s'étendait de Buvrinnes à Bray Levant de Mons. Mais c'est important. Quand on parle de 60 %, il faut savoir de quoi on parle comme territoire de base, et aussi tenir compte du caractère de nos voiries, qui n'est pas une ville moderne avec des grands axes, avec plein de places de parking partout et des maisons à étages ou des buildings. Nous sommes dans un cœur historique. Et donc forcément, le nombre de rues aussi, je ne l'ai pas dit tout à l'heure, mais le nombre de rues, ce n'est pas un paramètre. Les kilomètres, je le reconnais totalement. Par contre, sur le nombre de rues, sincèrement, sur un même axe, on peut avoir quatre noms de rues. Ça fait quatre rues et ça ne fera toujours qu'une rue.

Monsieur Rombaut :

« On ne va pas épiloguer sur la taille de nos centres respectifs, mais ça reste quand même une augmentation assez importante. »

Monsieur Devin :

« Monsieur Rombaut, je ne vous ai pas donné la parole. Si vous voulez la reprendre, vous me la demandez. »

Monsieur Rombaut :

« Excusez-moi, pardon. »

Monsieur Devin :

« Vous voulez reprendre la parole? »

Monsieur Rombaut :

« Plus maintenant, c'était juste pour répondre à M. Van Houter par rapport à nos centres. »

Monsieur Devin :

« Trois petites réflexions. On ne va pas s'empêcher de travailler avec des moyens modernes, entre le papier carton et des cartes numériques. Je pense qu'il faut travailler avec des moyens d'avenir. Peut-être certains veulent rester complètement ancrés dans le passé. Nous souhaitons, nous au Parti socialiste, évoluer avec des technologies modernes. Voilà. Nivelle, 12.50€, monsieur Rombaut, par demi-journée. Des calculs, 12.5 fois deux, 25 euro, plus cher que Binche. Plus cher que Binche. Et pour reprendre le langage de certains, c'est vrai que de temps en temps, il faut avoir le courage de faire évoluer les choses. Certains disent le courage de changer. On ne va pas dire nous, on l'a toujours fait comme cela. On prend en considération une situation, on voit comment on peut la faire évoluer et on va pouvoir aussi l'évaluer plus tard en voyant quelles sont les conséquences que cela opère. »

Pour: 23

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Cédric

LECOCQ, Roxane GROETEMBRIL, Aurore ROMANI
Contre: 6
Benoît DEGHORAIN, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Hélène HARVENGT

FISCALITE

34. Règlement communal relatif à la carte "Riverain" - Modifications

Le Conseil communal est invité à modifier le règlement communal relatif à la carte "Riverain" du 16 mai 2018 suite au règlement complémentaire au code de la route du 26 juin 2025 dans le cadre de la zone bleue.

Pour: 23
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Roxane GROETEMBRIL, Aurore ROMANI
Abstentions: 6
Benoît DEGHORAIN, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Hélène HARVENGT

35. Impositions communales 040/366-07 - Taxe communale sur le stationnement de véhicules à moteur, leurs remorques ou éléments sur la voie publique - Exercices 2026 à 2031 - Modifications - Renouvellement

Le Conseil communal est invité à modifier le règlement relatif à la taxe communale sur le stationnement de véhicules à moteur, leurs remorques ou éléments sur la voie publique pour les exercices 2026 à 2031.

Pour: 21
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL
Contre: 6
Benoît DEGHORAIN, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Hélène HARVENGT
Abstentions: 2
Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

POLICE ADMINISTRATIVE

36. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à 7134 Leval-Trahegnies, Place René Anème n°5

Accord à l'unanimité

37. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Modification du stationnement à 7131 Waudrez, rue Alfred Derval - Décision

Le Conseil communal est invité à prendre un règlement complémentaire au code de la route, modification du stationnement à 7131 Waudrez, rue Alfred Derval - Décision

Accord à l'unanimité

38. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Modification du stationnement à 7131 Waudrez, rue George Hautmont.

Le Conseil communal est invité à prendre un règlement complémentaire au code de la route, Modification du stationnement à 7131 Waudrez, rue George Hautmont.

Accord à l'unanimité

39. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Péronnes-Lez-Binche, rue des Acacias, face au n°20.

Accord à l'unanimité

40. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'une zone cyclable à la rue Carlo Mahy à Binche - Décision

Le Conseil communal est invité à instaurer une zone cyclable à la rue Carlo Mahy à Binche.

Accord à l'unanimité

41. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'une interdiction de stationner zonale pour les camions à Binche, rue de Namur face à la piscine communale

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au code de la route afin d'instauration d'une interdiction de stationner zonale pour les camions à Binche, rue de Namur face à la piscine communale.

Madame Philippe :

« Voilà. Pour le stationnement des camions à la piscine, je vais vous dire que c'est une excellente mesure. Je suis régulièrement appelée par des personnes qui vont à la piscine le samedi matin, qui donne cours et qui me signalait que c'était très dangereux de se garer. J'ai souvent fait appel, J'ai souvent signalé à monsieur Tilmant, et je pense que ça évitera un accident. »

Monsieur Devin :

« Nous avions une mesure au niveau de l'église à Ressaix. Et ici, effectivement, le long de la

piscine, avec les cours qui sont donnés, avec la fréquentation de la piscine, il faut pouvoir agir et également en parking des Pastures avec un stationnement chaotique anarchique. »

Accord à l'unanimité

42. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'une interdiction de stationner zonale pour les camions sur le parking des Pastures

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au code de la route afin d'instauration d'une interdiction de stationner zonale pour les camions sur le parking des Pastures.

Accord à l'unanimité

43. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'emplacement de stationnements pour personnes handicapées dans le centre-ville de Binche

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant divers emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées à Binche, dans le centre-ville.

Monsieur Van Houter :

« Avant, je voudrais quand même expliquer les raisons qui amènent ce point, je pense que c'est important. La première chose, c'est souligner que pour la première fois, le CCPH a remis un avis consultatif ainsi que le CCCA sur ce dossier, ce qui est leur rôle. Je les en remercie d'avoir apporté leur pierre à l'édifice. Une des remarques qu'on a souvent au niveau des citoyens, et en particulier ceux qui sont à mobilité réduite, mais aussi certains travailleurs de la polyclinique du centre-ville, c'est que le nombre de places de parking pour les PMR est jugé insuffisant, même si statistiquement et purement et bêtement, au niveau des chiffres, il est largement au-dessus de la norme. Une des raisons qui a amené à mener cette modification est lorsqu'il y a des événements, eh bien, j'en compte quand même un grand nombre. Quand la Grand-Place est fermée, un grand nombre de ces emplacements de parking ne sont plus accessibles pour les personnes à mobilité réduite, ce qui amène des difficultés pour fréquenter certains lieux. Nous avons choisi de créer des places supplémentaires en périphérie immédiate de la Grand-Place, et aussi de rentabiliser au mieux l'espace, je pense celui qui est devant la polyclinique également, tout en tenant compte, et c'est un élément important au niveau du déplacement qu'il y aura sur la Grand-Place devant la politique clinique, c'est que nous avons tous tendance à considérer qu'une personne à mobilité réduite se fait conduire quelque part, mais n'est pas conductrice elle-même, surtout les personnes qui sont en chaise, mais on a créé cette place-là à proximité du passage piéton, notamment pour tenir compte des personnes qui conduisent elles-mêmes mais qui sont en chaise et qui, pour sortir, ont l'arrière du véhicule. Et donc c'est une façon de se garantir qu'il y ait au moins certaines places qui puissent être sans obstacles à l'arrière. Je pense qu'on répond là à une demande importante d'un public binchois et aussi à nos visiteurs. »

Accord à l'unanimité

44. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'une zone "Dépose minute" à 7130 Binche, rue des Masures, face à l'établissement "Le Petit Collège Saint-Ursmer"

Le Conseil communal est invité à prendre un règlement complémentaire au code de la route instaurant une d'une zone "Dépose minute" à 7130 Binche, rue des Masures, face à l'établissement "Le Petit Collège Saint-Ursmer".

Monsieur Van Houter :

« Je voudrais juste préciser pour le procès-verbal que ce point arrive après une concertation totale et très agréable avec l'équipe du Petit collège et les représentants des parents. A leur demande, c'est une proposition concertée. »

Accord à l'unanimité

45. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Modification du stationnement à Ressaix, rue du Mazy, rue Dascotte et rue des Grands Bureaux

Le Conseil communal est invité à prendre un règlement complémentaire au code de la route modifiant le stationnement à Ressaix, rue du Mazy, rue Dascotte et rue des Grands Bureaux.

Monsieur Lecoq :

« Par rapport à ça, on va devoir s'abstenir parce qu'on comprend la logique de la zone où on ne pourra pas se garer dans la rue du Mazy précisément. Il y a une petite zone juste avant le chantier où on ne comprend pas pourquoi. Si vous voyez la rue, il y a des garages. A un moment donné, il n'y a plus de garages et il y a un petit sentier. Cette zone-là est mise en rouge. C'est cette petite zone-là qui nous pose question. Et alors, une autre réflexion aussi est-ce qu'il y aura aussi une prise de contact, un avis qui sera soumis à la population de ce quartier. »

Monsieur Devin :

« On a fait une rencontre publique, citoyenne, préalable. Oui monsieur Van Houter ?

Monsieur Van Houter :

« Oui, oui. Alors, je ne situe pas du tout. Vraiment, j'essaye de voir, mais je ne vois pas du tout. »

Monsieur Devin :

« La rue du Mazy, vous descendez de la pharmacie, vous arrivez en face de la maison du peuple, vous continuez du même côté. Et au moment où ça remonte, il y a un petit sentier sur la droite. »

Monsieur Lecoq :

« Sur la gauche, quand vous descendez, vous avez l'ancienne maison Pigeon Blanc, vous voyez? Donc vous redescendez, il y a une zone où il y a des garages. Là, c'est rouge. Ils pourront plus se garer et je comprends, il y a des garages. Juste après les garages, ça continue la zone rouge, d'après le plan que j'ai vu. Jusqu'au petit sentier. Je me dis qu'il n'y a pas de garage. Pourquoi les gens ne peuvent pas garer leur voiture? C'est une question que je me suis posée. »

Monsieur Van Houter :

« Je ne crois pas que ce soit un sentier, mais vous parlez, à mon avis, de la rue Bourdon, la rue en tant que telle qui n'est pas un sentier. »

Monsieur Lecoq :

« Oui, c'est ça. »

Monsieur Van Houter :

« Parce que je ne vois pas de sentier. Et alors, l'interdiction n'est pas liée au garage puisque c'est logique. Il n'y a pas besoin d'une décision pour ça. Tout simplement parce que la largeur de la voirie n'est pas suffisante. Ce n'est pas un choix d'interdire pour le plaisir d'embêter les gens ou de les ennuyer, c'est tout simplement qu'on doit avoir une distance suffisante libre pour circuler sur la voirie. Si on autorise ce qui sera refusé par la région Wallonne, je le dis tout de suite, par le SPW, un stationnement à cheval qui est bien entendu plus pratique, puisque ça veut dire plus de véhicules, plus de facilité, on ne respecte pas le code de la route, puisqu'on n'aura pas de distance suffisante entre les 2 points. Et donc, la seule raison qui amène à prendre des interdictions à certains endroits n'est pas parce qu'on a envie ou parce qu'on a sorti son chapeau, mais parce qu'on doit respecter le code de la route. Ce projet a été soumis préalablement au SPW. Je ne vais pas dire son nom, mais une personne qui travaille au SPW, qui est responsable au niveau de la mobilité, qui vient régulièrement sur Binche à notre invitation, et lorsqu'il y a des dossiers compliqués comme celui-là, on demande son avis préalable et on est toujours avec l'idée de maximaliser le nombre de places de parking, mais en respectant le code de la route et la mobilité douce, notamment les piétons. Aujourd'hui, nous avons une situation historique où des voitures sont stationnées 4 roues sur le trottoir, avec plus d'espace suffisant pour permettre aux piétons de pouvoir circuler, aux poussettes, aux personnes à mobilité réduite, et parfois, en plus devant un garage, qui n'est pas forcément le garage de la personne. Les zones rouges, ce n'est pas pour les garages, c'est uniquement lié à l'espace insuffisant pour pouvoir circuler. Si on l'autorisait par je ne sais quel miracle, on aurait clairement un problème quand le bus passe, par exemple, ou deux voitures veulent passer en même temps. Voilà l'explication. »

Monsieur Lecoq :

« Merci. Simplement pour répondre. Vous m'expliquez donc je comprends du coup la logique et en effet par rapport aux voitures qui se garent devant les garages, j'ai été le premier, j'ai deux enfants, je comprends totalement et vous m'avez expliqué que vous avez consulté les citoyens, donc s'ils ont été consultés, alors ça répond à mes questions. »

Monsieur Devin :

« Rencontres publiques, citoyennes organisées avant, avec une belle participation parce que nous envisageons après d'autres aménagements au sein du quartier, effectivement. »

Accord à l'unanimité

PLAN DE COHESION SOCIALE

46. Règlement d'ordre intérieur du Conseil Consultatif Communal des Aînés 2025-2030

Le Collège communal est invité à marquer son accord sur le règlement d'ordre intérieur du Conseil Consultatif Communal des Aînés pour la mandature 2025-2030.

Accord à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

47. Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de Binche et le Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Haine ASBL dans le cadre du programme d'actions 2026 - 2028

Dans le cadre du partenariat de la Ville de Binche et du Contrat rivière du sous-bassin hydrographique de la Haine ASBL, le Conseil communal est invité à prendre connaissance des inventaires effectués en 2023-2024 et 2025 et des propositions qui en découlent ainsi qu'à ratifier la convention pour la période comprise entre 2026 et 2028.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

48. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 mai 2025 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 27 mai 2025.

Divers

Monsieur Devin :

« Est-ce qu'il y a l'une ou l'autre question en fin de séance? Il y en a une, deux, trois. Je vous cède la parole dans l'ordre demandé. Madame Philippe, Madame Cordisco, Monsieur Lecoq. D'abord, Madame Philippe. »

Madame Philippe :

« Voilà, Monsieur le Bourgmestre, je voudrais revenir sur un point qui m'a été rapporté aujourd'hui, c'était au bout de la Grand-Place, près de l'agence Beobank. Quand on sort de l'agence Beobank, le trottoir est très étroit et tout de suite, il y a un poteau. La personne m'a fait remarquer que vu le plan terrasse qui est là, une personne à mobilité réduite, donc en chaise, ne sait pas se déplacer correctement. Idem pour une maman qui aurait une poussette. Est-ce que c'est normal que la personne, elle doive faire tout le trajet de la Grand-place sur le chemin face à la circulation. Donc voilà, je voulais savoir si c'est normal et si vous souhaitez envisager quelque chose. Et alors, un 2e point qui concerne les fêtes de la musique, notamment le bruit du vendredi soir et les basses qui ont duré jusqu'à plus de 2 heures du matin. Donc pas mal de personnes m'ont contactée en me disant On entend très fort les basses. Alors que le samedi, tout s'est très bien passé. La musique est très douce. Je peux vous assurer, monsieur Beaujean, que les basses jusqu'à 2 h 20 du matin, je les ai entendues. Donc c'était assez perturbant pour le sommeil. Alors que je dirais qu'au carnaval, vous entendez un air de Gilles, pour les Binchois, c'est une berceuse. »

Madame Cordisco :

« Moi, j'avais deux points à dire donc voilà je souhaite porter à l'attention des personnes concernées un manquement regrettable en matière de transparence et de communication en date du 13 mai 2025 un premier mail a été adressé à monsieur Somers afin d'obtenir le règlement d'ordre intérieur des écoles de l'entité communale et des projets d'établissement de l'ensemble des écoles communales. Ce courrier étant resté sans réponse, une relance a été envoyée et j'ai mis en copie monsieur Van Houter. Je n'ai pas eu de réponse jusqu'au 27 mai au matin où monsieur Somers m'a contactée avant le Conseil communal. Il s'est excusé et m'a rassurée en me disant que vous étiez en train de travailler sur le nouveau règlement. Mais moi, peu importe, et je vous l'ai dit, j'aurais voulu même avoir celui de 2024. Et les projets d'établissement, je ne les ai toujours pas eus à l'heure actuelle. Et donc ça, j'en suis fortement déçue. Je tiens à rappeler que

ces documents constituent des éléments fondamentaux du fonctionnement scolaire et doivent être accessibles aux acteurs concernés. Leur non-transmission m'interroge sur le manque de transparence et le respect des procédures élémentaires. Et donc j'aimerais recevoir le plus rapidement possible parce que le règlement d'ordre intérieur, toutes les écoles doivent l'avoir, ou la ville, ou je ne sais qui, finalement, parce que chaque parent qui se présente dans une école doit le recevoir quand il vient d'inscrire son enfant, et dont j'aimerais en prendre connaissance. Merci beaucoup. J'entame sur le deuxième.
Alors, je tenais ici à dénoncer une situation persistante et préoccupante concernant la sécurité routière dans nos quartiers, et en particulier à la rue des Garennes. Une rue qui m'est chère parce que c'est la rue de mon enfance. Et ce que cette personne, ce citoyen a vécu, je ne nommerai pas, je l'ai vécu également. Depuis plusieurs mois, un citoyen a contacté à plusieurs reprises les services de la ville afin de signaler la vitesse excessive des voitures et des bus qui passent dans cette rue. La rue des Garennes, c'est le haut de la rue des Garennes. Ces passages fréquents, souvent à vive allure, provoquent des vibrations importantes dans les maisons, au point qu'elles en tremblent. De plus, il a noté que deux bus ne savent pas passer en même temps, parce que la rue fait 5,30 mètres si je ne me trompe pas, et les deux bus ensemble font quasi 5 mètres. Savoir que le voisin ne taille pas bien ses haies, donc c'est problématique quand deux bus se croisent. Voilà. Attendez. Je m'y perds. Problème au niveau de ce trafic et donc l'aménagement n'est pas adapté. Quand on a refait la rue, il y avait effectivement un casse-vitesse qui avait été installé, mais il n'y est plus ce casse-vitesse. Donc cette personne, malheureusement, est restée sans réponse et je trouve ça vraiment dommage parce que c'est la presse qui l'a contactée. Et donc voilà, on dit après Facebook mais quand on n'a pas de réponse ! J'ai été désolée parce que je l'ai rencontré hier, j'ai été désolée aussi d'apprendre qu'après son article, je dis « Vous avez une réponse de la ville ? ». La journaliste a contacté M. Van Houter, je pense, ou la secrétaire, je ne sais plus, et elle a dit que vous aviez dit qu'un casse-vitesse allait effectivement être installé. Alors, dans combien de temps? Je ne sais pas, mais je pense que ce serait quand même bien de répondre aux citoyens. Voilà. Merci. »

Monsieur Lecoq :

« Oui. Donc 3 questions. D'abord, la 1re question, c'est pour le the Zoning Aldi. J'ai vu un article de presse, on va étendre le zoning Aldi. Est-ce qu'on sait s'il y a eu des recours, s'il y a eu des interpellations des citoyens? Est-ce qu'il y a eu des réponses à ces recours? Quelles sont les inquiétudes des riverains. Et alors aussi, j'ai vu qu'il y avait un projet d'un Auto 5. J'invite vraiment et sensibilise vraiment le Collège de prendre contact avec les délégations syndicales etc. Parce que les Auto 5 actuellement font des franchises et on peut étrangler des commerces intégrés par des franchises avec des commissions paritaires beaucoup plus basses et ça fait une concurrence déloyale. Donc, voir vraiment l'aménagement du territoire par rapport aux commerces, quel type de commerce et quel type de contrat qui ne vont pas faire concurrence. Rappelez-vous de Delhaize étranglé par plein de commissions paritaires 201. Et alors aussi, une autre question par rapport au feu d'artifice de Leval. On a eu quelques témoignages comme quoi le feu d'artifice s'étant tiré à un certain périmètre, il y a eu des éclaboussures de résidus, du feu d'artifice et donc il y a des personnes. Moi-même j'ai déjà failli avoir un petit morceau. Et donc voir à peu près par rapport à ce qui pourrait être aménagé pour revoir la zone de périmètre, bien associer les zones de pompiers. Je pense que c'est fait, mais j'ai vu vraiment que le feu d'artifice à un moment donné s'éclatait un peu plus sur les côtés et qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Des riverains me disent Pourquoi on ne peut pas tirer le feu d'artifice derrière, près de l'église, où il y a la place Anème, éventuellement une piste à creuser. Mais voilà, voir comment on peut améliorer ça et éviter des blessures. Un dernier point, c'est la question citoyenne. Je sais que c'est dans notre règlement d'ordre intérieur. Mais je trouve qu'on pourrait la mettre plus en avant sur notre site. On a des espaces pour la citoyenneté ou vie politique etc. Je trouve que ce serait bien qu'on mette beaucoup plus en avant la possibilité une procédure facile pour pouvoir permettre aux citoyens d'interpeller, de poser une question citoyenne. »

Monsieur Devin :

« Merci, monsieur Lecoq. Madame Philippe, sur la circulation PMR, elle n'est jamais facile sur la Grand-Place, vous avez raison. Et ici, on a fait très attention dans le plan terrasse de ne pas empiéter justement trop loin comme vous l'avez vu les terrasses sont laissées en l'état on a vraiment travaillé par rapport aux établissements en bas de grand place au niveau du parapluie national, des inséparables et de l'industrie. Pour le reste, c'est vrai que le trottoir est très étroit au niveau de Beobank et que là, le tenancier du Rusby nous a demandé à pouvoir bénéficier effectivement d'une terrasse et pour passer ce n'est pas aisé, je n'en disconviens pas. Au niveau des fêtes de la musique, j'ai moi-même téléphoné à l'organisateur principal que tout le monde connaît très bien ici. J'étais avec ma future épouse en centre-ville et effectivement en se garant j'entendais des basses assez fortes il m'a dit qu'il respectait en tout la réglementation. J'ai vraiment demandé qu'il puisse me l'assurer. C'était effectivement le cas. C'était une musique effectivement beaucoup plus jeune. C'était un engagement de notre part. On l'assume. Nous sommes des personnes responsables. On assume ce choix avec une programmation d'une musique beaucoup plus jeune. Nous le sommes tout le temps. Madame Philippe, nous le sommes tout le temps. Mais effectivement, quand KPoint monte sur scène, quand Chilla monte sur scène, Daddy-K. Et nous, on a eu le vrai Daddy-K. C'est le vrai qui est venu à Binche, il n'y en a qu'un, donc il est venu, c'était lui. On peut en témoigner. Très sympathique, par ailleurs, il était avec son épouse aussi, Nikki Sanchez, qui était là, et avant DJ Flash, c'était vraiment très bonne programmation. Les jeunes ont beaucoup apprécié. L'heure m'interpelle plus. Moi, je ne suis pas rentré à 4 heures du matin, donc l'autorisation était jusqu'à une heure du matin, donc c'est de voir si effectivement, je me renseignerai mais, il n'y a pas eu de retour de la police en la matière. C'était vraiment arrêté à une heure, monsieur Beaujean. Voilà une heure, l'autorisation au niveau de la police administrative a bien été délivrée jusqu'à une heure. Effectivement, il y avait moins de basses le lendemain, avec des gens que vous connaissez bien, qu'on connaît bien et qui ont assuré encore. On a passé un très bon moment dans le parc communal avec d'après l'ASBL un soir à Binche et qui nous sommes conventionnés 13000 personnes dans le parc c'était une grande fête, vraiment une très grande fête de la musique, sans oublier ce qui s'est passé évidemment au parc avec des fanfares binchoises, ni au niveau des portes ouvertes du théâtre communal. Je pense que c'était un très beau week-end culturel, musical, théâtral. Ici, ça va être un beau week-end sportif également. On est dans une ville qui vit, c'est vrai. Certaines personnes se demandaient pourquoi on faisait ça à ce moment-là, c'est le jour des fêtes de la musique. C'est le jour des fêtes de la musique. Après, on doit respecter chacun dans ses besoins respectifs. Madame Cordisco, je pense que monsieur Van Houter va se faire vraiment un plaisir de vous répondre sur vos deux points. »

Monsieur Van Houter :

« Je vous remercie pour les questions et surtout pour l'intérêt porté à l'enseignement communal. Ça me fait très plaisir. Je vais vous répondre la première chose c'est que le ROI il est dans tous les journaux de classe des élèves, c'est-à-dire environ 1 100 journaux de classe. C'est dans le journal. Tous les jours, c'est accessible, les enfants inscrits dans l'enseignement communal - puisque c'est à eux que ça s'applique, en disposent, les parents aussi. Je pense que c'est une question. J'ai du mal à la comprendre puisque le document est public puisqu'il est dans les journaux de classe. Et donc les journaux de classe, à priori, il est utile pour les gens qui fréquentent l'enseignement communal. Je ne pense pas que ce soit votre cas, je me permets de faire une hypothèse. Si c'est le cas, les personnes qui sont proches de vous et qui fréquentent l'enseignement communal ont un journal de classe, ça s'applique à eux, et dans le journal de classe, il y a un grand nombre de pages. Ce règlement d'ordre intérieur vient d'être voté aujourd'hui pour un renouvellement, suite à une décision notamment de madame la ministre qui a demandé d'ajouter certains articles, ce qui a été fait aujourd'hui. Et comme madame la ministre a également annoncé de probables futurs changements qui auront un impact sur les ROI dans les mois qui viennent. Pour l'année prochaine, nous avons choisi de ne pas mettre le ROI directement dans le journal de classe, puisqu'il va faire plus de 30 pages. Et j'avoue que ce n'est pas forcément le document que les élèves lisent le plus et ajoutent du poids dans le cartable. On a

décidé de le faire sous format d'un document séparé qui est remis aux parents au moment de l'inscription. Ce document doit être signé, c'est obligatoire. Les parents - quand je dis les parents, entendez bien les titulaires de l'autorité, puisque parfois, il y a d'autres situations, reçoivent bien ce document, doivent le signer, attestant d'avoir pris connaissance. On ne voit pas de difficultés, mais ce document existe, il est public, diffusé en grande quantité. Les projets d'établissement, mais c'est pareil pour les projets d'établissement pédagogique. Quand on vient s'inscrire à l'école, quand on vient visiter, on reçoit ce document dans une farde qui a été créée. Les parents qui ont un intérêt à vouloir inscrire leur enfant dans une école communale, reçoivent ce document à l'inscription. Je ne pense pas qu'il y ait de difficultés. Et pour information, il n'y a pas de surprise. Ces projets d'établissement, ces projets vont devoir être revus prochainement. Une formation est prévue avec le CECP sur l'année scolaire 2025-2026 pour faire leur réécriture. Ce sera soumis en CoPaLoc et donc voté au moment opportun, mais avec une réécriture. Et ces documents devant être concertés et co-construits avec les équipes, il faut passer par cette étape qui sera entamée dès la rentrée scolaire 2025 et en partenariat avec le CECP. Pour la partie enseignement, je pense avoir répondu. Pour la partie de la rue des Garennes. Tout de suite, au début de votre intervention, j'ai bien vu de quoi il s'agit. Un mail est envoyé. Ce n'est pas à moi qu'il a été envoyé, mais vous ne m'avez pas cité, je ne fais pas de reproches. Il est envoyé au service. Le service traite. Le rôle du service police administrative mobilité n'est pas de dire aux gens Oui, vous allez l'avoir, non, vous n'allez pas l'avoir. Ils accusent réception. Ce document, ensuite, est analysé en commission mobilité. Commission mobilité qui est une commission composée de services administratifs de la ville et de la zone de police, et on travaille ensemble à la fois aux problématiques soulevées par les citoyens, mais aussi des choix des volontés de la ville. Comme on vient de parler du parking des Pastures, ce n'est pas un citoyen qui se plaint, mais différentes personnes qui relaient, et on décide d'agir. Ce dossier a bien été transmis en commission mobilité, traité, on en a même parlé deux fois. Quand la journaliste me contacte, elle me contacte directement, en effet, je réponds. Ce que j'ai répondu, c'est qu'il va être mis. Pourquoi? Parce qu'au moment où je réponds, le dossier est traité en commission mobilité, et c'est ce que j'ai dit, c'est passé en commission mobilité, ça a été analysé. Ensuite, il y a des procédures. Une des procédures est un passage en Collège, ce qui a été fait maintenant. Une autre procédure importante, ce sont les marchés publics. Le marché public est réalisé. On l'a voté il y a un mois, un mois et demi, ou peut-être deux, je ne voudrais pas dire une erreur. Et puis il faut des moyens aussi, des moyens sur lesquels vous avez voté contre, puisque comme vous votez contre le budget, vous votez contre les moyens, donc il ne faut pas non plus. On peut voter le cahier des charges, c'est très bien, et je vous en remercie, mais il faut aussi des moyens pour acheter. Les moyens, c'est le budget. Quand on vote contre le budget, on vote contre ce qu'il y a dedans, y compris les dépenses qui sont jugées utiles quelques mois plus tard, dont les ralentisseurs. Il y a un budget mobilité qui est voté chaque année. Dans ce budget mobilité, il est prévu la pose de ralentisseurs, des barrières pour les écoles, comme on vient d'évoquer par exemple pour le petit collège juste avant, des traçages, etc. Une fois que ce cahier des charges est approuvé, que la firme est désignée, il y a ensuite un système de bons de commande et des délais de livraison. Il y a plusieurs dispositifs ralentisseurs qui doivent être encore installés dans l'entité. Tout le budget n'est pas encore consommé et la rue des Garennes va être équipée. C'est beaucoup plus simple. Vous ne voyez pas de points passés en Conseil communal avec un règlement complémentaire comme on vient de le faire pour d'autres, puisqu'à partir du moment où il y en avait déjà un, il n'est pas nécessaire de repasser un point pour remettre un ralentisseur à l'endroit où il était déjà, et donc il sera remis là où il était. Par rapport à la largeur des bus, oui, je ne sais pas élargir la voirie, mais il y a toujours, même pour les bus, une règle de courtoisie qui fait que quand on est dans une voirie étroite et que deux véhicules ne peuvent pas se croiser, il y a toujours une règle de priorité, avec un qui doit céder le passage à l'autre, et cet endroit, puisqu'il y a un rétrécissement de voirie qui a été réalisé à l'endroit où le ralentisseur avait été installé, disparu. Je pense que vous pourrez partager avec moi que malheureusement, beaucoup de ralentisseurs ont vécu leur temps. Certains sont au bout de leur vie. Et donc on change de système avec des ralentisseurs béton en dur, qui sont beaucoup plus résistants, beaucoup plus durables dans le temps, et c'est ce dispositif-là qui est installé. Il faut aussi respecter deux types de dispositifs, des dispositifs 50 et des dispositifs 30. On doit aussi respecter ces règles quand on choisit de les placer. Je vous confirme qu'il y aura bien un

placement d'un ralentisseur là où il était avant, et ne pas répondre aux citoyens, mais on répond quand c'est sûr, on répond quand c'est fait. Il faut faire la différence entre ne pas répondre, ne pas donner satisfaction immédiate à une personne qui a écrit Je pense en avril, dossier traité en mai, nous sommes en juin, et je viens de vous informer qu'il y aura. Comme je l'ai dit, c'était déjà dans la presse aussi il y a quelques semaines, je ne sais plus. Pour la riveraine qui vous a interpellé, vous pourrez à nouveau la rassurer, qu'il y aura bien un ralentisseur, mais je pense qu'elle l'a lu dans la presse. »

Madame Cordisco :

« Merci. Je peux ajouter quelque chose »

Monsieur Devin :

« Bien évidemment. »

Madame Cordisco :

« Alors pour l'enseignement, j'entends tout à fait et ce n'est que normal que chaque parent reçoive le règlement. Moi, je ne suis pas dans l'enseignement, j'aimerais m'informer en tant que conseillère. Pourquoi la ville, vous, responsable de l'enseignement, pourquoi je ne peux pas recevoir par mail le règlement d'ordre intérieur de 2024, peu importe, et les projets d'établissement. Je vais aller demander, faire semblant d'inscrire un enfant pour avoir ce que je demande ? »

Monsieur Van Houter :

« Ma réponse est le projet est public. Il est dans le journal de classe. Je ne vous ai pas dit d'aller demander un journal de classe. Votre intervention laisse un sentiment que c'est un document caché, qu'on ne veut pas communiquer. Et votre demande a été introduite auprès de monsieur le directeur général, qui vous a répondu 15 jours plus tard Je ne pense pas non plus que ce soit exagéré de répondre dans un délai de 15 jours, surtout qu'il n'y a pas d'urgence. C'est très bien que le ROI est en révision. Ça se passe en CoPaLoc et d'ailleurs, nous venons de le voter aujourd'hui. Voilà, à un moment donné, je pense qu'il ne faut pas donner une illusion de vouloir cacher les choses. Ce document est public, remis aux parents qui sont concernés. »

Monsieur Devin :

« Et monsieur le Premier Echevin, pour ne pas donner l'illusion qu'il y a un manque de transparence, je demande en séance publique à monsieur le Directeur général, demain, d'envoyer le document à Madame Cordisco. Je me ferai un plaisir, lors de la séance de rentrée du Conseil communal, de vous interpeller. Moi, je vous interpellerai pour voir si vous avez bien retenu, lu ce document. Et en tout cas, nous connaissons tous votre livre de chevet pour les vacances. Si je peux vous faire plaisir, c'est un plaisir. Demain matin, monsieur le Directeur général vous l'envoie.
Monsieur Lecoq, Zoning Aldi, effectivement, il y a eu un article dans les médias. L'enquête publique est en cours. Donc l'enquête publique est en cours. Je ne peux pas vous dire qu'il y a déjà un recours sur la décision. L'enquête publique est en cours. Donc laissons l'enquête publique se dérouler. Vous me parlez d'Auto 5. Mais Auto 5, ils ne sont pas passés à 4 jours semaine? Il devrait s'appeler Auto 4 alors !
Beaucoup plus sérieusement. Donc, zoning Aldi, l'enquête publique, est en cours. Ça, c'est très sérieux. Madame l'Echevine de l'Urbanisme nous dit que ça se termine le 30 juin. Donc si vous devez réagir, une fois que vous avez lu l'ensemble des règlements communaux sur l'enseignement, que vous avez encouragé REMCO dans ses côtes.
Feu d'artifice. Il y a une personne qui était atteinte par effectivement une fusée. Tout n'explose pas

malheureusement là où ça doit être le cas. On est bien placé à Binche pour savoir qu'on ne maîtrise pas tout en matière de feux d'artifice. Nous avons contacté cette personne et le dossier suit son cours. Ça va? Et pour la question citoyenne, on l'a eu sous la législature passée, une question citoyenne, c'était juste sur Ressaix. »

Monsieur Lecoq :

« Est-ce que je peux réagir, monsieur le Bourgmestre ? Concernant le règlement d'ordre intérieur, de mettre la question citoyenne, c'est vraiment le mettre d'une manière beaucoup plus visible sur le site de la ville. Et concernant le feu d'artifice, il y a aussi une réflexion derrière de voir pour les futurs tirages de faire attention à cette zone et ce périmètre de sécurité et de voir les solutions pour pouvoir prévenir comme je disais. »

Madame Davoine :

« Oui, je voulais ajouter, donc, en effet, on a eu débriefings pour tous les carnavals, on a constaté dans tous les carnavals qu'il y avait ce problème-là, alors qu'on les a tirés au même endroit que les autres années. Donc on est en train de voir pour pouvoir reculer, parce qu'il y avait beaucoup de gens, et donc il faisait bon, il y avait beaucoup de gens, donc on va regarder à ça. »

Monsieur Devin :

« Je vous remercie pour votre participation très active. On me confirme bien, mais ça peut être modifié évidemment, mais qu'on a tout arrêté en matière de musique à une heure du matin. Pour avoir été, madame Philippe, là où je vous ai dit, garer ma voiture, le vent portait vraiment vers le centre-ville, du parc Derbaix vers le centre-ville. Mais je vous le répète, je ne mets pas en doute ce que vous me dites. Les basses étaient bien entendues. Le prochain Conseil communal aura lieu après la période de vacances scolaires. Les dates de vacances scolaires sont dans le règlement communal de l'enseignement communal et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je remercie le public.

Accord à l'unanimité

*

La séance est levée.

*

HUIS CLOS

URBANISME

49. Désignation d'un agent constatateur pour rechercher et constater les

infractions urbanistiques - Décision

Le Conseil communal est invité à statuer sur la désignation de Monsieur DUJARDIN Mathieu en tant qu'agent constatateur pour la recherche et le constat des infractions urbanistiques.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

50. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une assistante maternelle à charge de la ville de Binche du 26 août 2024 au 4 juillet 2025, à raison d'un 4/5 temps par semaine - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 01 août 2024, point n°33, par laquelle il décide de désigner Madame Christelle FRANCQ, en qualité d'assistante à l'institutrice maternelle, à raison d'un 4/5 temps par semaine, à charge de la Ville de Binche en fonction principale, du 26/08/2024 au 04/07/2025, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche, sous réserve de l'approbation du budget communal pour la période du 1er janvier 2025 au 4 juillet 2025 et par laquelle il décide de prendre à charge de la ville de Binche le salaire de Madame Christelle FRANCQ du 28/08/2023 au 05/07/2024, sous réserve de l'approbation du budget communal pour la période du 1er janvier 2025 au 4 juillet 2025, au barème 630 en vigueur à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour un porteur d'un CEB.

Accord à l'unanimité

51. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une assistante maternelle à charge de la ville de Binche du 26 août 2024 au 4 juillet 2025, à raison d'un 2/5 temps au lieu d'un 4/5 temps - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 19 août 2024, point n°27, par laquelle il décide de rectifier sa délibération du 1er aout 2024, point 33, par laquelle il décide de désigner Madame Christelle FRANCQ, née à Binche le 02 novembre 1982, domiciliée rue du Transvaal 3 à 7131 Waudrez, en qualité d'assistante à l'institutrice maternelle à raison d'un 4/5 temps par semaine, à charge de la Ville de Binche, en fonction principale, du 26/08/2024 au 04/07/2025, sous réserve de l'approbation du budget communal pour la période du 1er janvier 2025 au 4 juillet 2025 et par laquelle il décide d’arrêter le texte ainsi modifié de l'article 1 de sa délibération du 1er aout 2024, point 33, comme suit : De désigner Madame Christelle FRANCQ, née à Binche le 02 novembre 1982, domiciliée rue du Transvaal 3 à 7131 Waudrez, en qualité d'assistante à l'institutrice maternelle à raison d'un 2/5 temps par semaine, à charge de la Ville de Binche, en fonction principale, du 26/08/2024 au 04/07/2025, sous réserve de l'approbation du budget communal pour la période du 1er janvier 2025 au 4 juillet 2025.

Accord à l'unanimité

52. Enseignement fondamental - Binche 6 - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'un directeur à titre temporaire dans un emploi non vacant de moins de 15 semaines en remplacement du titulaire absent - du 27 mars 2025 au 02 avril 2025 - Prolongation - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 19 mai 2025, point n°11, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Madame Sabrina BOURDON, en qualité de directrice à titre temporaire dans un emploi non vacant de

moins de 15 semaines, à raison d'un temps plein, soit 24 périodes par semaine, à l'école communale fondamentale Binche 6, en remplacement de la directrice Madame Nathalie JAROSZ, en congé de maladie, du 27 mars 2025 au 02 avril 2025.

Accord à l'unanimité

53. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'un instituteur primaire à titre temporaire, dans des périodes vacantes et non vacantes à partir du 26 août 2024 jusqu'au plus tard le 04 juillet 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 19 mai 2025, point n°12, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Monsieur MARTINAGE Louis, en qualité d'instituteur primaire à titre temporaire, dans des périodes vacantes et non vacantes, du 26 août 2024 jusqu'au plus tard le 04 juillet 2025.

Accord à l'unanimité

54. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant, à partir du 26 août 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 19 mai 2025, point n°13, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame MAHIEU Noémie, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

55. Enseignement fondamental – Personnel - Année Scolaire 2024/2025 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle à titre définitif, à partir du 27 mars 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 19 mai 2025, point n°23, par laquelle il est invité à prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie de Madame Jennifer DUTILLEUX, institutrice maternelle à titre définitif, à partir du 27 mars 2025.

Prise d'acte

56. Enseignement fondamental – Binche 2 : Direction - Année scolaire 2024-2025 – Désignation d’un directeur de l'école communale Binche 2 à titre temporaire dans un emploi non vacant de plus de 15 semaines, à partir de la date de la présente séance du Collège communal - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 09 septembre 2024, point n°9, par laquelle il décide de désigner Monsieur Christophe SAMPOUX, né à Haine-St-Paul, le 20 août 1968, domicilié Rue Bois de l’Houpette, 44, 7110 Houdeng-Goegnies, titulaire du diplôme d'instituteur primaire et de l'attestation de réussite de la formation de directeur, axe administratif, en qualité de Directeur à titre temporaire dans un emploi non vacant de plus de 15 semaines, de l’école communale fondamentale Binche 2, à partir de la date de la présente séance du Collège communal.

Accord à l'unanimité

57. Enseignement fondamental – Année scolaire 2024-2025 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire, à raison d'un 4/5èmes temps par semaine, sous statut d'agent PUERI-PART-APE, du 26/08/2024 au 04/07/2025, à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 3 implantation de la rue de la Pépinière 57, 7130 Binche - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 1er août 2024, point n°31, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Madame Fleur INEZA, en qualité de puéricultrice, à titre temporaire, à raison d'un 4/5èmes temps par semaine, sous statut d'agent PUERI-PART-APE, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025 et par laquelle il décide de l'affecter à l'École Communale Fondamentale Binche 3, implantation rue de la Pépinière, 57, 7130 Binche, dans l'enseignement fondamental subventionné de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

58. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire, à raison d'un 4/5ème temps par semaine, sous statut d'agent PUERI-PART-APE, du 13 mai 2025 au 4 juillet 2025, à l'implantation de l'avenue Marie-José, 174 à 7134 Ressaix (Binche 5) - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 26 mai 2025, point n°13, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Madame Withney VERVOOT, en qualité de puéricultrice, à titre temporaire, à raison d'un 4/5ème temps par semaine, sous statut d'agent PUERI-PART-APE, du 13 mai 2025 au 4 juillet 2025, et de l'affecter à l'implantation de l'avenue Marie-José, 174 à 7134 Ressaix (Binche 5).

Accord à l'unanimité

59. Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2021/2022 - Rectificatif de la mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle à titre définitif

Le Conseil communal est invité à statuer sur le rectificatif de la mise en disponibilité pour cause de maladie, du 22 octobre 2021 au 31 juillet 2022, de Madame Agnès CHASSARD, institutrice maternelle à titre définitif.

- **DECISION**

60. Enseignement fondamental - Personnel - Année 2023-2024 - Désignation d'une institutrice primaire en immersion anglais à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 12 périodes par semaine du 6 juin 2024 au 5 juillet 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juin 2025, point n°20, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame THEKKANAM YOHANNAN Jini, en qualité d'institutrice primaire en immersion anglais à titre temporaire, dans un emploi non vacant à raison de 12 périodes par semaine, du 6 juin 2024

au 5 juillet 2024.

Accord à l'unanimité

61. Enseignement fondamental - Personnel - Année 2023-2024 - Désignation et affectation d'un instituteur primaire en immersion anglais à titre temporaire dans un emploi vacant du 28 août 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juin 2025, point n°21, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Monsieur Victor PAUWELS, en qualité d'instituteur primaire en immersion anglais à titre temporaire, dans un emploi vacant, du 28 août 2023 au 5 juillet 2024.

Accord à l'unanimité

62. Enseignement fondamental - Personnel - Année 2023-2024 - Désignation et affectation d'une d'institutrice maternelle et primaire en immersion anglais à titre temporaire dans un emploi vacant pendant l'année scolaire 2023-2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juin 2025, point n°22, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame Dalila BROZZU, en qualité d'institutrice maternelle en immersion anglais à titre temporaire, dans un emploi vacant, du 28 août 2023 au 5 juillet 2024, en qualité d'institutrice primaire en immersion anglais à titre temporaire, dans un emploi vacant, du 26 septembre 2023 au 5 juillet 2024.

Accord à l'unanimité

63. Enseignement fondamental - Personnel - Année 2023-2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire en immersion anglais à titre temporaire dans 12 périodes vacantes à partir du 4 septembre 2023 et fin de fonction de commun accord au 25 septembre 2023 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juin 2025, point n°23, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Mademoiselle Laura WERTS, en qualité d'institutrice primaire en immersion anglais à titre temporaire dans 12 périodes vacantes à partir du 4 septembre 2025, d'accepter sa fin de fonction de commun accord au 25 septembre 2023.

Accord à l'unanimité

64. Enseignement fondamental - Année scolaire 2023-2024 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle, dans des emplois vacants et non vacants durant l'année scolaire 2023-2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juin 2025, point n°24, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Madame Lidia MORINA, institutrice maternelle à titre temporaire dans divers intérims, dans les écoles communales fondamentales subventionnées de la Ville de Binche, durant l'année scolaire 2023-2024.

Accord à l'unanimité

65. Enseignement fondamental - Personnel - Année 2023-2024 - Désignation et affectation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire dans des emplois vacants à partir du 28 août 2023 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juin 2025, point n°25, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame Alisson POPPE, en qualité de maîtresse de seconde langue : néerlandais, à titre temporaire dans 12 périodes vacantes, à partir du 18 septembre 2023.

Accord à l'unanimité

66. Enseignement fondamental - Année scolaire 2023-2024 - Désignation d'un maître de psychomotricité dans des emplois vacants durant l'année scolaire 2023-2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juin 2025, point n°27, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Monsieur Antoine DESCAMPS, en qualité de maître de psychomotricité titre requis, dans des emplois vacants à titre temporaire pour l'année scolaire 2023-2024.

Accord à l'unanimité

67. Enseignement fondamental - Année scolaire 2023-2024 - Désignation d'une maîtresse de psychomotricité, dans des emplois vacants et non vacants à titre temporaire - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juin 2025, point n°28, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Madame Adélaïde MAESFRANCKX, en qualité de maîtresse de psychomotricité titre requis et d'institutrice primaire titre suffisant, dans des emplois vacants et non vacants à titre temporaire pour l'année scolaire 2023-2024.

Accord à l'unanimité

68. Enseignement fondamental - Année scolaire 2023-2024 - Désignation et affectation d'un dessinateur industriel, en qualité d'instituteur primaire en titre de pénurie non listé dans un emploi non vacant durant l'année scolaire 2023-2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juin 2025, point n°29, par laquelle il décidé de marquer son accord quant à la désignation de Monsieur Diego SVANERA, dessinateur industriel et possédant un CAP, en qualité d'instituteur primaire en titre de pénurie non listé, dans un emploi non vacant, dans les écoles communales fondamentales subventionnées de la Ville de Binche, durant l'année scolaire 2023-2024.

Accord à l'unanimité

69. Enseignement fondamental - Personnel - Année 2023-2024 - Désignation et

affectation d'une maîtresse de seconde langue : néerlandais à titre temporaire dans 8 périodes vacantes du 5 décembre 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juin 2025, point n°30, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Mademoiselle Célia LEBLON, en qualité de maîtresse de seconde langue : néerlandais, à titre temporaire à raison de 8 périodes vacantes, du 5 décembre 2023 au 5 juillet 2024.

Accord à l'unanimité

70. Enseignement fondamental - Année scolaire 2023-2024 - Désignation et affectation d'un agent d'accueil, en qualité d'institutrice maternelle en titre de pénurie non listé dans des emplois vacants et non vacants durant l'année scolaire 2023-2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juin 2025, point n°31, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Madame Megan DUBRECQ, agent d'éducation, en qualité d'institutrice maternelle en titre de pénurie non listé, dans des emplois vacants et non vacants, dans les écoles communales fondamentales subventionnées de la Ville de Binche, durant l'année scolaire 2023-2024.

Accord à l'unanimité

71. Enseignement fondamental - Année scolaire 2023-2024 - Désignation et affectation d'une éducatrice spécialisée, en qualité d'institutrice maternelle en titre de pénurie dans des emplois non vacants durant l'année scolaire 2023-2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juin 2025, point n°32, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Madame Anissa FOIS, éducatrice spécialisée, en qualité d'institutrice maternelle en titre de pénurie, dans des emplois non vacants, dans les écoles communales fondamentales subventionnées de la Ville de Binche, durant l'année scolaire 2023-2024.

Accord à l'unanimité

72. Enseignement fondamental - Année scolaire 2023-2024 - Désignation et affectation d'une technicienne en comptabilité, en qualité d'institutrice maternelle en titre de pénurie non listé dans des emplois vacants durant l'année scolaire 2023-2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juin 2025, point n°33, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Madame Gioconda PUGLIESE, technicienne en comptabilité, en qualité d'institutrice maternelle en titre de pénurie non listé, dans des emplois vacants, dans les écoles communales fondamentales subventionnées de la Ville de Binche, durant l'année scolaire 2023-2024.

Accord à l'unanimité

73. Enseignement fondamental - Année scolaire 2023-2024 - Désignation et affectation d'une éducatrice spécialisée, en qualité d'institutrice primaire en

titre de pénurie non listé dans un emploi non vacant durant l'année scolaire 2023-2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juin 2025, point n°34, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Madame Muriel CUYPERS, éducatrice spécialisée, en qualité d'institutrice primaire en titre de pénurie non listé, dans un emploi non vacant, dans les écoles communales fondamentales subventionnées de la Ville de Binche, durant l'année scolaire 2023-2024.

Accord à l'unanimité

74. Enseignement fondamental - Année scolaire 2023-2024 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle, dans des emplois vacants et non vacants durant l'année scolaire 2023-2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juin 2025, point n°35, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Madame Stéphanie LEFRANCQ, institutrice maternelle à titre temporaire dans divers intérims, dans les écoles communales fondamentales subventionnées de la Ville de Binche, durant l'année scolaire 2023-2024.

Accord à l'unanimité

75. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023-2024 - Désignation et affectation d'une maîtresse de religion catholique et d'institutrice maternelle dans des emplois vacants et non vacants, durant l'année scolaire 2023-2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juin 2025, point n°36, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame Emilie STAQUET, en qualité de maîtresse de religion catholique et institutrice maternelle à titre temporaire dans divers intérims, dans les écoles communales fondamentales subventionnées de la Ville de Binche, durant l'année scolaire 2023-2024.

Accord à l'unanimité

76. Enseignement fondamental - Personnel - Année 2023-2024 - Reconduction de la réaffectation d'une maîtresse de seconde langue : néerlandais à titre temporaire du 28 août 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juin 2025, point n°37, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la reconduction de la réaffectation de Madame Nathalie FLAMENT, en qualité de maîtresse de seconde langue : néerlandais à raison d'une période par semaine, à l'implantation de la rue Alphonse Gravis à Péronnes-lez-Binche (Binche 1), du 28 août 2023 au 5 juillet 2024.

Accord à l'unanimité

77. Enseignement fondamental - Année scolaire 2023-2024 - Désignation d'un maître de psychomotricité et d'instituteur primaire, dans des emplois non vacants durant l'année scolaire 2023-2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juin 2025, point n°26, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Monsieur Jérémie ANDRIAM'ARIJAO, en qualité de maître de psychomotricité titre requis et d'instituteur primaire titre suffisant, dans des emplois non vacants à titre temporaire pour l'année scolaire 2023-2024.

Accord à l'unanimité

78. Enseignement fondamental - Personnel - Année 2023-2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire en immersion anglais à titre temporaire et en qualité de maîtresse de néerlandais à titre temporaire dans des périodes vacantes à partir du 28 août 2023 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juin 2025, point n°38, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame Alice DE WOOT DE TRIXHE, en qualité d'institutrice primaire en immersion anglais à titre temporaire dans des périodes vacantes, et en qualité de maîtresse de néerlandais à titre temporaire dans des périodes vacantes, à partir du 28 août 2023.

Accord à l'unanimité

79. Enseignement fondamental - Personnel - Année 2023-2024 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle en immersion anglais et en qualité d'institutrice maternelle, à titre temporaire dans des emplois vacants et non vacants du 28 août 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 6 juin 2025, point n°19, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame VAN DER VEEN Tess, en qualité d'institutrice maternelle en immersion anglais et en qualité d'institutrice maternelle à titre temporaire, dans des emplois vacants et non vacants du 28 août 2023 au 5 juillet 2024.

Accord à l'unanimité

80. Enseignement fondamental - Année scolaire 2023-2024 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle, dans des emplois vacants et non vacants durant l'année scolaire 2023-2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juin 2025, point n°39, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Madame Mélissa GRANATA, institutrice maternelle à titre temporaire dans divers intérims, dans les écoles communales fondamentales subventionnées de la Ville de Binche, durant l'année scolaire 2023-2024.

Accord à l'unanimité

81. Enseignement fondamental - Année scolaire 2023-2024 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans des emplois vacants et non vacants du 20 novembre 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juin 2025, point n°40, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de

Madame Amandine URBAIN, en qualité d'institutrice maternelle titre requis, à titre temporaire dans divers emplois, du 20 novembre 2023 au 5 juillet 2024.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

82. Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2023/2024 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Démission d'un professeur de formation musicale à titre définitif le 31 octobre 2023

Le Conseil communal est invité à accepter la démission de Madame Anne-David ABELS, de son poste de professeur de formation musicale, à titre définitif, à raison de 15 périodes par semaine, le 31 octobre 2023.

Accord à l'unanimité

83. Enseignement artistique à horaire réduit - Personnel - Année scolaire 2025/2026 - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement d'une surveillante-éducatrice à titre définitif du 25 août 2025 au 3 juillet 2026 - Renouvellement

Le Conseil communal est invité à accorder à Madame Ingrid BESANGER, surveillante éducatrice à titre définitif, le renouvellement du congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement, autre que l'enseignement universitaire, pour l'entièreté de la charge qu'elle exerce dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, soit 18 heures par semaine, du 25 août 2025 au 3 juillet 2026.

Accord à l'unanimité

*

La séance est levée.

*

Le Secrétaire, Le Président,

Guillaume SOMERS Laurent DEVIN